



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9220^e séance

Mercredi 14 décembre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jaishankar/M ^{me} Kamboj	(Inde)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. Costa Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Al Kaabi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Cleland
	Irlande	M. Mythen
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme

Lettre datée du 25 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/880)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme

Lettre datée du 25 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/880)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général ainsi qu'aux Ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bulgarie, Chili, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Géorgie, Guatemala, Indonésie, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Maroc, Népal, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République islamique d'Iran, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Türkiye, Ukraine et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/880, qui contient le texte d'une lettre datée du 25 novembre 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Inde

auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Depuis que j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général, j'ai pour priorité absolue de renforcer le multilatéralisme pour faire face aux problèmes mondiaux actuels. Mon rapport *Notre Programme commun* (A/75/982) ainsi que le processus qu'il a initié visent avant tout à redynamiser le multilatéralisme pour contrer les menaces interdépendantes qui planent de nos jours.

Même pendant les périodes les plus sombres de la guerre froide, les décisions collégiales prises et le dialogue entretenu au Conseil de sécurité ont permis de maintenir un système de sécurité collective qui, même s'il est imparfait, fonctionne. Grâce à ce système international, mis en place après la Seconde Guerre mondiale, on a pu éviter un conflit militaire entre les grandes puissances. Les États dotés d'armes nucléaires ont coopéré en réduisant le nombre de ces armes, en empêchant la prolifération et en évitant une catastrophe nucléaire. Les activités de rétablissement et de maintien de la paix menées par l'ONU ont contribué à mettre fin à des conflits et à sauver des millions de vies.

En dépit de ces progrès notables, nous sommes toujours aux prises avec bon nombre des problèmes que nous avons déjà il y a 76 ans : guerres entre États, capacités limitées de maintien de la paix, terrorisme, système de sécurité collective divisé. Dans le même temps, les conflits ont considérablement évolué. Les méthodes de combat, les protagonistes et les champs de bataille ont radicalement changé. Les armes meurtrières sont moins chères et plus sophistiquées que jamais. L'humanité a les moyens de complètement s'anéantir. La crise climatique alimente désormais les conflits de multiples façons. Les incidences négatives des technologies numériques se multiplient. La désinformation et les discours de haine empoisonnent le débat démocratique et aggravent l'instabilité sociale.

On constate une arsenalisation de nombreux domaines de la vie moderne, comme le cyberspace, les chaînes d'approvisionnement, les migrations, l'information, le commerce, les services financiers et les investissements. Les cadres de coopération mondiale n'ont toutefois pas suivi le rythme de cette évolution. On tombe bien vite dans le jeu à somme nulle et

la polarisation. Nos instruments, normes et mesures doivent par conséquent être actualisés.

Dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, j'ai été invité à faire des recommandations concrètes sur un large éventail de menaces qui planent sur terre ou en mer ou encore dans l'espace ou le cyberspace. J'ai donc proposé, dans mon rapport sur *Notre Programme commun*, un Nouvel Agenda pour la paix, que j'espère présenter aux États Membres en 2023. Une vision à long terme et une perspective large y seront adoptées. Il s'adressera à tous les États Membres et couvrira l'ensemble des problèmes de sécurité auxquels nous nous heurtons aux niveaux local, national, régional et international, qu'ils soient nouveaux ou anciens. Il examinera comment nous pouvons mettre à jour les moyens de médiation, de maintien et de consolidation de la paix et de lutte contre le terrorisme dont nous disposons. Il portera également sur les menaces nouvelles et émergentes qui planent dans les domaines moins traditionnels que sont notamment l'espace et le cyberspace.

Le Nouvel Agenda pour la paix fera état des liens qui existent entre les nombreuses formes de vulnérabilité, les droits humains, la fragilité des États et l'éclatement des conflits. C'est là l'occasion de faire le point et de changer de cap. En effet, si l'on ne change pas notre façon de procéder, cela ne signifie pas que la situation n'évoluera pas. Dans un monde où la seule certitude est l'incertitude, cela signifie que les choses vont très vraisemblablement empirer. Le Nouvel Agenda pour la paix aura pour but de répondre à toute une série de questions difficiles. Il donnera un aperçu de l'action que peut mener l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité dans un monde en transition et dans une nouvelle ère de concurrence géopolitique.

Il définira une approche globale de la prévention, qui fera le lien entre la paix, le développement durable, l'action climatique et la sécurité alimentaire. Il montrera comment l'ONU peut adapter ses instruments de paix et de sécurité à une ère marquée par les cybermenaces, une guerre de l'information et d'autres formes de conflits. Les États Membres y seront invités à participer à l'élaboration de nouveaux cadres permettant de renforcer les solutions multilatérales et de gérer une concurrence géopolitique intense. Il préconisera l'adoption de nouveaux règlements, mécanismes de responsabilité et normes qui renforceront le système multilatéral dans les domaines où des lacunes se sont fait jour. Et

il expliquera comment nous pouvons renforcer notre collaboration avec les acteurs non étatiques, notamment le secteur privé et la société civile, pour surmonter les problèmes de notre époque.

Enfin, les façons dont les instruments dont l'ONU dispose peuvent être améliorés y seront examinées. Comme en témoigne l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, l'ONU a toujours un rôle incomparable et important à jouer dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux. Elle doit s'inspirer de telles approches novatrices et les développer. Par ailleurs, les moyens dont nous disposons et les opérations que nous menons sont extrêmement précieux et ont contribué à sauver de nombreuses vies ; nous devons tout faire pour investir dans ces moyens et opérations et les adapter aux nouvelles réalités. Lorsqu'ils échouent, c'est souvent parce que l'on attend d'eux l'impossible. Je me réjouis à l'idée de collaborer plus étroitement avec les États Membres dans le cadre de cet important processus.

(l'orateur poursuit en français)

Préparer l'avenir constitue un défi pour l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Les États Membres s'emploient résolument à faire évoluer les organes intergouvernementaux en fonction des besoins et des réalités d'aujourd'hui, et je me félicite des négociations qui se tiennent à l'Assemblée générale depuis 2008.

Une majorité d'États Membres ont désormais conscience que le Conseil de sécurité devrait être réformé pour refléter les réalités géopolitiques contemporaines. J'espère que les groupes régionaux et les États Membres pourront travailler ensemble pour parvenir à un plus grand consensus sur la voie à suivre et sur les modalités de la réforme. L'Organisation et moi-même sommes prêts à apporter le soutien nécessaire. Le Conseil tire déjà parti des nouvelles méthodes de travail mises en place, notamment des débats publics et des mécanismes informels visant à renforcer la collaboration avec l'ensemble des États Membres de l'ONU.

La contribution des organisations de défense des droits des femmes au Conseil a permis de faire avancer notre travail de prévention et de renforcer nos actions en réponse aux conflits en cours. Des consultations ouvertes à un plus large éventail de parties prenantes, notamment aux organisations de défense des droits des femmes et aux personnes touchées par les conflits, les déplacements et les atteintes aux droits humains, ne peuvent qu'être bénéfiques aux travaux, à l'influence et à la crédibilité du Conseil.

Je note également les appels des États Membres à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et au renforcement du Conseil économique et social, dans le cadre d'un multilatéralisme réformé. L'Assemblée générale a montré qu'elle jouait un rôle précieux en amenant les États Membres à examiner les questions inscrites à son ordre du jour. Rien que cette année, elle a adopté de nombreuses résolutions importantes, notamment sur la guerre en Ukraine, le droit à un environnement sain et l'utilisation du veto par les membres du Conseil.

En ce qui concerne toute décision des États Membres visant à rationaliser les pratiques de l'Assemblée générale, les résolutions, la présentation de rapports et le fonctionnement des commissions, ou à renforcer les travaux de la semaine de haut niveau de l'Assemblée, le Secrétariat se tient prêt à apporter son soutien.

S'agissant du Conseil économique et social, le sommet biennal qu'il est proposé d'organiser entre le Conseil économique et social, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Vingt, le Secrétaire général ainsi que les institutions financières internationales, constituerait une étape importante vers une meilleure coordination de la gouvernance mondiale et la création d'un système financier global adapté au monde d'aujourd'hui.

Le défi à relever est clair. Nous avons l'occasion et l'obligation de nous rappeler la promesse de la Charte des Nations Unies : préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous nous devons de tenir cette promesse, à l'aide d'un multilatéralisme revitalisé, efficace, représentatif et inclusif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Président de l'Assemblée générale.

M. Kőrösi (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Jaishankar et la Mission indienne d'avoir organisé ce débat d'une importance capitale. Je félicite également l'Inde et les quatre autres membres sortants du Conseil de sécurité, à savoir l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège, de leurs importantes contributions à la paix et à la sécurité internationales au cours des deux dernières années.

Le multilatéralisme est à un tournant décisif, à la croisée des chemins. Les règles, normes, institutions et instruments internationaux qui régissent les relations entre les États depuis plus de 75 ans sont confrontés à

des questions profondes, certains diraient existentielles, quant à leur pertinence, à un moment où le monde en a plus que jamais besoin.

Mais alors que nous nous relevons de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et que nous sommes simultanément aux prises avec la crise climatique et les situations d'urgence prolongées en matière d'endettement, d'alimentation et d'énergie, une chose est claire : ces défis mondiaux sont bien trop importants pour qu'un pays, quel qu'il soit, puisse les relever seul. Notre meilleur espoir, notre seul espoir, reste de trouver une solution multilatérale, conçue dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Rappelons que les mesures prises ici, à l'ONU, ont des répercussions sur les 8 milliards de personnes qui vivent dans le monde. Nous devons améliorer la vie des personnes qui comptent sur nous, et nous devons le faire à une époque marquée par une polarisation et de profonds changements à l'échelle planétaire. Mais si les mesures que nous prenons ont de profondes répercussions dans le monde entier, il en va de même de notre inaction, à l'Assemblée générale ou, plus fréquemment, au Conseil de sécurité. Trop souvent, de forts clivages géopolitiques empêchent le Conseil de trouver des réponses et de progresser.

La question que je pose aux membres du Conseil est simple : ces dissensions continueront-elles à l'emporter sur leur capacité collective de maintenir la paix et la sécurité internationales ? Leur mission leur est rappelée au quotidien : choisiront-ils le phénix de Per Krohg renaissant des cendres de la guerre ou la douleur et la destruction dépeintes dans le *Guernica* de Picasso juste derrière ces portes ?

Le multilatéralisme peut fonctionner, mais il doit mieux fonctionner. Les 193 États membres de l'Assemblée générale ont placé leur confiance dans les 15 membres du Conseil de sécurité. En tant que membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ils ont élu la majorité des États ici représentés et ont fait confiance aux autres États par le truchement de la Charte. Ils attendent de chaque membre du Conseil qu'il agisse pour le bien de tous et qu'il fasse respecter la Charte. Les membres du Conseil l'ont fait en de nombreuses occasions et, ce faisant, ils ont sauvé d'innombrables vies.

Pas plus tard que la semaine dernière, le Conseil a décidé d'établir une dérogation pour raison humanitaire pour tous les régimes de sanctions de l'ONU. Cela

aura des incidences directes sur beaucoup de personnes vivant dans des conditions désastreuses ; cela étant, il existe aussi des exemples d'actions collectives qui ont échoué. Je voudrais en citer un seul. Après près de 10 mois de guerre en Ukraine, pas une seule résolution du Conseil n'a été adoptée pour atténuer les effets de la crise, le type de crise que l'ONU a précisément été créée pour prévenir.

Pour que l'ONU renforce sa pertinence, sa raison d'être, et qu'elle survive, elle doit fournir des solutions à ses 8 milliards d'utilisateurs finaux. Les personnes que nous servons ne classent pas leur vie dans des cases intitulées « droits de l'homme », « développement » et « paix ». Il est de est notre responsabilité, individuelle et collective, de répondre à cette complexité.

Il est logique que notre collaboration transcende les organismes, organes et processus et que nous nous appuyions sur les efforts déjà en cours. L'initiative relative au veto a ouvert la voie à 'une nouvelle forme de collaboration et de responsabilisation. L'Assemblée est désormais obligée d'intervenir lorsque les décisions du Conseil sont bloquées. Suite au mandat donné par les États Membres, je convoquerai au cours de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale un débat officiel sur le recours au droit de veto. Cela permettra de réfléchir à l'initiative et à la manière d'amener nos deux organes à travailler ensemble plus étroitement dans l'exercice de leurs fonctions en faveur de la paix et de la prospérité.

En dehors de cette enceinte, les États Membres participent à 15 processus de négociations sur toute une série de questions, allant de la lutte contre le terrorisme à la santé en passant par le développement durable et la gouvernance numérique. Plusieurs des facilitateurs sont assis à la table du Conseil aujourd'hui. L'un de ces processus est celui des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, auquel participent les 193 États Membres de l'ONU. L'Assemblée générale est mandatée dans ce sens depuis de nombreuses années, mais le résultat est toujours inférieur à ce qui était attendu.

Durant la semaine de haut niveau, en septembre, plus d'un tiers des dirigeants du monde ont souligné la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité. Je soutiens pleinement l'accent mis aujourd'hui sur les mesures tangibles que les États Membres peuvent prendre. Je demande à chaque membre du Conseil, en tant que membres de l'Assemblée générale, de relever ce

défi, et de cesser de dire « non » ou « plus tard » pour dire « oui » et « maintenant ».

Alors que nous entamons notre discussion, j'invite les membres du Conseil à penser à ceux qui comptent sur eux et sur leur capacité de trouver un accord pour assurer leur sécurité et leur bien-être ; pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire qui leur sauvera la vie ; pour appuyer des processus de paix inclusifs avec une participation pleine, égale et véritable des femmes et des groupes marginalisés, qui mettront fin aux combats et aux souffrances dans leurs communautés ; pour accompagner la démobilisation des ex-combattants et des enfants soldats qui permettra de réunir leurs familles ; et pour leur assurer une protection contre les violences sexuelles liées aux conflits, que personne ne devrait jamais avoir à subir.

Comme le dit l'adage, rien n'est moins assuré de réussir qu'une initiative visant à inaugurer un ordre nouveau. En ce qui nous concerne aujourd'hui, j'ajouterais que rien n'est plus nécessaire. Ne pas aboutir reviendrait à plonger dans une impasse des millions d'enfants, de femmes, d'hommes et de familles qui en subissent tous les conséquences. Ils comptent sur nous pour dépasser les rapports de force.

J'implore le Conseil de sécurité de réagir en donnant la priorité au dialogue et à la diplomatie, de troquer les divergences politiques contre une véritable volonté politique de trouver des solutions, de dépasser les calculs fondés sur la méfiance et les vieilles rivalités et de se concentrer sur ce qui nous unit tous. Avec mon bureau, je suis prêt à soutenir les États Membres dans ce sens, par tous les moyens possibles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Körösi de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Inde.

Je remercie tous les participants de se joindre à nous pour le débat public du Conseil de sécurité d'aujourd'hui sur un sujet d'une pertinence croissante. Nous apprécions particulièrement la présence du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale, qui reflète l'importance de la question à l'examen.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans cette salle pour tenir une conversation franche sur l'efficacité des institutions multilatérales créées il y a plus de 75 ans. La question qui se pose à nous est de savoir comment réformer au mieux ces institutions, d'autant que la nécessité

d'une réforme est de moins en moins contestable d'année en année. Ce débat et son issue permettront de déterminer non seulement le genre d'ONU que nous voulons, mais aussi le genre d'ordre mondial qui reflète le mieux les réalités contemporaines.

La nécessité de donner une nouvelle orientation à la refonte du système multilatéral découle de cette reconnaissance générale. Si cette question cruciale concerne l'ensemble des États Membres de l'ONU, les enjeux de son examen sont également importants pour le Conseil de sécurité car, en fin de compte, elle a des implications directes pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il est dans l'ordre des choses qu'une telle discussion ait lieu dans le cadre d'un débat public.

Nous savons tous que la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plus de trois décennies. Tandis que le débat sur les réformes s'égarait, le monde réel changeait de façon spectaculaire. Nous le voyons aussi bien dans la prospérité économique que dans les capacités technologiques, l'influence politique et les progrès en matière de développement. La grande dispersion des capacités et des responsabilités s'est exprimée, par exemple, dans l'émergence du Groupe des Vingt. Cette prise de conscience est en train de s'imposer à l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Durant la semaine de haut niveau de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, nous avons tous été témoins d'un appui croissant à la réforme. Notre défi est de traduire cela en résultats concrets.

L'appel au changement a été accéléré par les pressions croissantes sur le système international que nous avons connues ces dernières années. D'une part, elles ont mis en évidence les inégalités et les insuffisances du fonctionnement actuel du monde. D'autre part, elles ont également souligné qu'une collaboration plus ample et plus approfondie est nécessaire pour trouver des solutions.

Je voudrais donner quelques exemples à cet égard. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de nombreuses nations vulnérables du monde du Sud ont obtenu leurs premiers vaccins en dehors de leurs sources traditionnelles d'approvisionnement. En soi, cette diversification de la production mondiale montrait à quel point l'ordre ancien avait évolué.

Les répercussions des situations de conflit ont également mis en évidence la nécessité d'une

gouvernance mondiale élargie. Les préoccupations récentes concernant la sécurité de l'approvisionnement en produits alimentaires, engrais et combustibles n'ont pas été dûment exprimées dans les plus hautes instances de décision. Une grande partie du monde a donc été amenée à croire que ses intérêts ne comptaient pas. Nous ne pouvons pas permettre que cela se reproduise.

En ce qui concerne l'action et la justice climatiques, la situation n'est pas meilleure. Au lieu d'aborder les questions pertinentes dans le forum approprié, nous avons assisté à des tentatives de distraction et de détournement.

Quant au défi du terrorisme, alors même que le monde se rassemble pour lui apporter une réponse plus collective, les plateformes multilatérales sont utilisées à mauvais escient pour justifier et protéger les auteurs de ces actes.

Chacun des exemples qui précèdent illustre amplement pourquoi le statu quo ne doit pas perdurer dans le domaine multilatéral. Nous devons non seulement accroître la participation des parties prenantes, mais aussi renforcer l'efficacité et la crédibilité du multilatéralisme aux yeux de la communauté internationale et de l'opinion publique mondiale. Voilà pourquoi il faut donner une nouvelle orientation à la refonte du multilatéralisme.

Pour y parvenir, les États Membres d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, ainsi que les petits États insulaires en développement, doivent bénéficier d'une représentation crédible et permanente au Conseil de sécurité. Les décisions concernant l'avenir ne peuvent plus être prises sans leur participation. Il est tout aussi important de rendre les méthodes de travail et les processus des institutions mondiales, y compris le Conseil, plus responsables, plus objectifs et plus transparents. Ne pas le faire ne ferait qu'exposer le Conseil à des accusations de politisation.

Rappelons qu'à chaque étape de la diplomatie multilatérale, le désir de réforme a été exprimé au plus haut niveau. Cela va de la Déclaration du Millénaire au Document final du Sommet mondial de 2005 et la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 2020. Cette année également, l'Assemblée générale a entendu les appels à la réforme de plus de 70 dirigeants, soit plus du double qu'en 2021. Pourquoi, alors, ne parvenons-nous pas à répondre à un désir de changement aussi fort ?

La réponse se trouve dans la nature du processus de négociations intergouvernementales lui-même. Tout d'abord, il s'agit du seul processus de ce type au sein des Nations Unies qui n'est pas mené selon un calendrier établi. Deuxièmement, il a aussi la particularité d'être négocié sans texte. Troisièmement, il n'y a pas d'archivage qui permette de reconnaître et de poursuivre les progrès. Et ce n'est pas tout. Il a même été suggéré que les négociations ne devraient commencer que lorsque le consensus a été atteint. Il ne peut assurément y avoir de cas plus extrême où la charrue est mise avant les bœufs. Trois décennies après la formation du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, nous n'avons rien à montrer, précisément pour ces raisons. Cela crée un sentiment intense de frustration parmi l'ensemble des Membres. Ils n'accepteront pas les tentatives de proposer des changements fragmentaires comme solution de remplacement.

Le Secrétaire général a appelé à juste titre à « transformer ce moment de crise en un moment de multilatéralisme », mais ce moment doit saisir le sens du changement et ne peut rester prisonnier du passé – après tout, *Notre Programme commun* (A/75/982) et le Sommet de l'avenir ne donneront des résultats que s'ils répondent aux appels croissants à la réforme du multilatéralisme. La réforme est la nécessité du jour, et je suis convaincu que les pays du Sud, en particulier, partagent la détermination de l'Inde à persévérer.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Ministre de la culture et de la jeunesse des Émirats arabes unis, membre du Cabinet.

M^{me} Al Kaabi (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens, tout d'abord, à remercier l'Inde d'avoir organisé ce débat public, et je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de l'Assemblée générale, M. Csaba Kőrösi, de leurs exposés. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Mission indienne, pour le succès de votre huitième mandat au Conseil de sécurité. Votre voix dans cette enceinte est nécessaire, et les Émirats arabes unis réitèrent leur soutien à la candidature de l'Inde au statut de membre permanent d'un Conseil de sécurité réformé.

Depuis 1945, le système multilatéral, ancré dans les Nations Unies et fondé sur le droit international, a évolué pour devenir une architecture vaste et complexe. Grâce au multilatéralisme, nos institutions et nos réponses se sont adaptées et étendues au fil du temps pour répondre aux besoins émergents de l'humanité. Pourtant, toutes les études portant sur la situation mondiale révèlent l'écart grandissant entre les aspirations du multilatéralisme et la réalité contemporaine. Pour commencer à remédier à ce décalage, la réforme doit adapter le système multilatéral à trois dynamiques fondamentales.

Premièrement, les pays du Sud sont gravement désavantagés dans la gouvernance multilatérale. C'est particulièrement flagrant ici, au sein de l'organe de l'ONU auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La structure du Conseil de sécurité ne reflète pas la réalité géopolitique ni la diversité de la communauté internationale. En conséquence, le monde arabe et l'Afrique – les régions les plus concernées par les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil – sont toujours lésés dans les deux catégories de membres. Il en va de même pour les institutions de Bretton Woods, où une formule dépassée pour déterminer le nombre de voix préserve une structure de gouvernance profondément non représentative, créant une situation où les deux plus grandes économies du monde en développement sont profondément sous-représentées.

Deuxièmement, les tensions géopolitiques croissantes menacent la coopération sur les problèmes mondiaux urgents. La vision fondatrice du Conseil repose sur une notion qui imprègne l'ensemble du système multilatéral. Des échanges réguliers – et, pour les grandes puissances, une position privilégiée – inciteraient à une coopération internationale pacifique et durable. Cependant, la polarisation croissante perturbe de plus en plus les processus multilatéraux essentiels. Ici, au Conseil, par exemple, il est de plus en plus difficile de dégager un consensus sur des questions qui font habituellement l'unanimité, comme le renouvellement des mandats vitaux des opérations de paix. De même, la coordination au sein des institutions financières internationales peine, notamment en ce qui concerne l'action multilatérale sur la crise de la dette de 2 500 milliards de dollars qui plane sur les pays du Sud.

Troisièmement, les puissances moyennes, les pays en développement et les petits États se mobilisent de plus en plus pour assurer la poursuite du dialogue et

des progrès multilatéraux. On l'a constaté au sommet du Groupe des Vingt à Bali ; dans le travail de la Türkiye avec le Secrétaire général sur l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire ; et à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en Égypte, notamment avec l'inclusion historique des pertes et préjudices comme point de l'ordre du jour. De même, ces dernières années, les membres élus du Conseil ont assumé une plus grande responsabilité dans la rédaction et la négociation des documents finals, ce qui a permis de sortir des impasses et de produire des textes plus inclusifs et plus adaptés à la situation, y compris certaines décisions historiques du Conseil. En tant que Ministre des Émirats arabes unis responsable de nos efforts en matière de protection du patrimoine culturel dans les conflits, je suis particulièrement reconnaissante à l'Italie pour son partenariat avec la France sur la résolution 2347 (2017).

Le système multilatéral est une réalisation extraordinaire. Lorsque le Comité Nobel a décerné le prix Nobel de la paix à Kofi Annan et à l'ONU en 2001, il a expliqué ce retard en avouant que l'ONU aurait pu remporter le prix si souvent qu'elle ne l'a finalement jamais fait. Dans de nombreuses régions du monde, elle a rétabli la paix, reconstruit des sociétés, éradiqué des maladies et combattu la faim. Ce n'est qu'une partie de ce que nous perdons en ne nous engageant pas en faveur d'un changement réel. Le point de départ de la réforme doit forcément être la représentation équitable dans la prise de décision et l'établissement de normes – mais ce n'est qu'un point de départ. Au-delà, le multilatéralisme doit s'adapter à un monde où les acteurs non étatiques influencent les processus mondiaux. Les changements climatiques, la pandémie, l'insécurité alimentaire et la crise de la dette soulignent tous la nécessité de multiplier les partenariats public-privé. De même, les organisations de la société civile renforcent l'action multilatérale dans le monde entier par un travail essentiel. À Mossoul, par exemple, où les Émirats arabes unis s'associent à l'UNESCO pour restaurer le patrimoine culturel, j'ai pu constater de visu à quel point la réconciliation et la consolidation de la paix dépendent de la société civile.

La réforme du multilatéralisme ne sera pas facile. Pour obtenir des résultats concrets, nous devons tous faire des concessions et accepter des compromis, que ce soit lors des négociations intergouvernementales ou dans le cadre de la révision générale des quotes-parts. Mais comme nous tous ici, nous avons entendu les appels croissants à la réforme et nous reconnaissons que

résister à ces appels signifie que nous vivons en sursis. Nous savons également que l'ONU et, sans doute, l'ensemble du système multilatéral sont issus de l'une des périodes les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, l'humanité fait face à ce que le Secrétaire général a appelé la plus grande épreuve collective qu'elle ait eu à surmonter depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous devons tenir compte de son avertissement avec l'ingéniosité déterminée qui est la marque de l'humanité et travailler collectivement pour faire en sorte que le multilatéralisme soit adapté à sa mission au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir choisi de mettre l'accent sur l'avenir du multilatéralisme et sur l'importance de la réforme de l'Organisation des Nations Unies pendant la présidence indienne du Conseil de sécurité. Je voudrais vous souhaiter la bienvenue dans cette salle, au cours du dernier mois de présence de l'Inde au sein de cet organe, et féliciter votre pays de son mandat de deux ans couronné de succès. Je remercie le Secrétaire général de son exposé. J'exprime également ma gratitude au Président de l'Assemblée générale, M. Kőrösi, pour ses propos et ses efforts visant à promouvoir une ONU souple et adaptée à ses objectifs.

Qu'est-ce que cela signifie pour une institution âgée de 77 ans d'être à la hauteur de sa mission ? Quel est le but ultime de l'Organisation des Nations Unies ? En 1945, lorsque les représentants du monde entier se sont réunis à San Francisco, le Président Truman a exposé ce but dans ses observations liminaires. Il a déclaré que la conférence consacrerait ses énergies et ses travaux exclusivement à une seule question, à savoir la création de l'organisation essentielle au maintien de la paix – je répète, au maintien de la paix. C'était notre but initial. Bien sûr, nous n'avons pas toujours réussi. Des guerres ont encore été déclenchées, dont une par un membre permanent du Conseil de sécurité cette année. L'impasse a souvent empêché tout progrès, et la souffrance humaine a persisté. Mais dans le même temps, nous avons également vu d'énormes succès dans la réalisation de la vision originale définie dans la Charte des Nations Unies. C'est une vision qui s'est étendue au-delà du maintien de la paix et de la sécurité pour inclure les droits humains, l'état de droit et le développement.

Ensemble, nous avons freiné la prolifération nucléaire. Ensemble, nous avons adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ensemble, nous avons envoyé des Casques bleus des Nations Unies pour mettre fin aux atrocités criminelles et nous avons conclu des trêves et signé des accords de paix permanents par le biais de négociations et de médiations. Ensemble, nous avons sorti plus d'un milliard de personnes de la pauvreté et fourni une aide humanitaire d'une ampleur qu'aucun pays ne pourrait apporter à lui seul. Ce sont là des réalisations remarquables, mais elles ne peuvent nous laisser satisfaits de l'état actuel du monde. Nous devons contrer les changements climatiques, éliminer la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et mettre fin à la crise alimentaire mondiale. Nous devons défendre les droits humains, améliorer les efforts humanitaires, lutter contre une pandémie persistante, prévenir la prochaine pandémie et, plus important encore, défendre la Charte des Nations Unies et demander des comptes à ceux qui cherchent à la miner.

Pour ce faire, les États-Unis estiment que nous pouvons et devons promouvoir un programme positif pour l'avenir de l'ONU. Notre espoir est de construire un consensus autour d'un avenir que nous recherchons collectivement. C'est un avenir où nous respectons toutes et tous la Charte des Nations Unies. C'est un avenir où nous relevons les grands défis mondiaux de notre époque, tels que la sécurité alimentaire, les menaces sanitaires mondiales, l'extrême pauvreté, le développement durable et la médiation dans les conflits. C'est un avenir où nous sauvegardons nos ressources communes et interdépendantes. C'est un avenir où nous défendons le respect universel des droits humains. Pour concrétiser cet avenir, nous devons renforcer l'ONU. Les États-Unis mettent donc en œuvre un programme de modernisation de l'Organisation des Nations unies qui est conforme à cette vision, un programme qui inclut la réforme du Conseil de sécurité. C'est pourquoi, au cours d'une visite au berceau de l'ONU à San Francisco, j'ai exposé nos six principes clairs de comportement responsable pour les membres du Conseil de sécurité, y compris notre engagement à nous abstenir de recourir au veto, sauf dans des circonstances rares et extraordinaires. Ce sont les normes que nous nous imposons, et nous invitons tous les Membres à nous tenir comptables de leur respect.

C'est pourquoi nous avons été fiers de coparrainer une initiative d'un groupe de pays tournés vers l'avenir, dont le Liechtenstein est le fer de lance, une initiative qui exige de l'Assemblée générale qu'elle convoque un débat en cas de recours au droit de veto. C'est également la

raison pour laquelle, à la session actuelle de l'Assemblée générale, le Président Biden a annoncé que les États-Unis étaient favorables à l'élargissement du Conseil de sécurité dans les catégories de membres permanents et non permanents, notamment l'octroi du statut de membre permanent à l'Afrique et à l'Amérique latine et aux Caraïbes (voir A/77/PV.6). Le Conseil de sécurité doit refléter les réalités mondiales d'aujourd'hui, et non celles d'il y a 77 ans. Nous savons toutefois combien il sera difficile de parvenir à une réforme de cet organe de l'ONU, et nous devons donc faire preuve de souplesse dans notre approche du changement. Comme l'a déclaré le Président Kőrösi à l'occasion du débat de l'Assemblée générale du mois dernier sur le sujet (voir A/77/PV.36), la réforme du Conseil de sécurité ne peut être réalisée que si les grands groupes et les États Membres sont prêts à faire des compromis par rapport à leurs positions de longue date.

Comme les participants le savent, j'ai entamé une série de vastes consultations avec les États Membres, les blocs régionaux et les groupes de réforme pour discuter des propositions d'élargissement et d'autres moyens de rendre le Conseil plus efficace, plus transparent et plus inclusif. Nous sommes ouverts aux idées novatrices et aux options crédibles, réalistes et politiquement viables. Il s'agit d'une tournée d'écoute, pour entendre les idées de tous les Membres, car il est essentiel qu'ils se reconnaissent tous dans le processus. J'attends avec intérêt de poursuivre ces échanges, notamment dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. J'exprime ma gratitude aux coprésidents entrants de ce processus, le Koweït et la Slovaquie, pour avoir répondu à l'appel au changement lancé par l'ensemble des Membres de l'ONU, et je me réjouis d'ores et déjà de notre collaboration dans les mois à venir.

Bien sûr, l'Organisation des Nations Unies ne se résume pas au Conseil de sécurité, loin s'en faut. Tout comme le Conseil doit être actualisé pour notre ère moderne, nous devons également réformer et redynamiser le système des Nations Unies dans son ensemble. Nous devons mettre en place une architecture de sécurité sanitaire mondiale plus robuste et plus efficace pour prévenir les futures pandémies et y faire face. Nous devons rendre le système des Nations Unies pour le développement plus cohérent et plus responsable. Nous devons rendre les organismes humanitaires des Nations Unies plus réactifs, plus efficaces et plus efficaces pour répondre aux besoins humanitaires extraordinaires engendrés par les conflits, les déplacements, les migrations et les changements climatiques qui s'accroissent. Le

rapport du Secrétaire général, intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), est un outil utile pour ce débat. Je remercie le Secrétaire général de cette initiative. Nous pensons qu'il peut servir de base à cette importante discussion et au travail à venir. Prenons l'engagement d'œuvrer en ce sens l'année prochaine. Construisons un nouveau consensus, un consensus qui nous propulsera vers le Sommet de l'avenir annoncé par le Secrétaire général, avec à la fois un engagement renouvelé en faveur de la Charte et une vision partagée pour un système des Nations Unies plus fort. Bâtissons pour nos enfants et leurs enfants une Organisation des Nations Unies, dont ils pourront être fiers et qui favorisera un monde plus pacifique, plus ouvert et plus prospère pour nous toutes et tous.

M. Cleland (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, en tant que Ministre des affaires extérieures de l'Inde, ainsi que la délégation indienne, pour la présidence du Conseil de sécurité assurée par votre pays pour le mois de décembre. Nous accueillons avec satisfaction l'objet du débat public d'aujourd'hui et appuyons l'idée de renforcer les discussions sur le type d'orientation nécessaire pour réaliser la refonte du multilatéralisme. Nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, de la profondeur et de la clarté de son exposé. Nous sommes également reconnaissants à M. Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale, pour ses observations instructives.

Il y a 77 ans, les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies nous ont légué un système multilatéral conçu pour assurer la paix et la stabilité mondiales. Ce système était ancré dans l'interdiction absolue de l'emploi injustifié de la force et la quête de la réalisation des aspirations d'un monde plus interdépendant. Lorsque nous examinons l'histoire, nous constatons les efforts coordonnés qui ont été déployés au fil des ans pour maintenir la paix et la sécurité internationales, promouvoir l'état de droit international et prévenir une guerre mondiale désastreuse. Nous pouvons simplement conclure que les fondateurs avaient raison dans leurs ambitions et que les efforts inlassables qu'ils ont déployés à San Francisco étaient largement justifiés. Toutefois, nous n'oublions pas non plus que la nature et la fréquence des crises mondiales ont évolué dans le monde d'après-1945. Aujourd'hui, nous sommes témoins de crises complexes, qui interagissent entre elles et se renforcent mutuellement, y compris des divergences géopolitiques très marquées, les risques d'emploi d'armes nucléaires qui s'accroissent à toute

vitesse, une augmentation du nombre de conflits asymétriques et transnationaux, des violations généralisées et systématiques des droits humains, des pandémies aux lourdes conséquences et les effets néfastes des changements climatiques sur les systèmes alimentaires, les moyens de subsistance et la gestion des sociétés d'une manière générale. Les défis de l'époque actuelle sous-tendent la nécessité d'une réforme globale et intégrée de tous les piliers du système multilatéral, en particulier l'architecture de paix et de sécurité et les systèmes de développement et financier. Nous manquerions en effet à notre devoir si nous perdions de vue le fait que les lacunes d'un pilier auront forcément des répercussions sur le bon fonctionnement du système multilatéral dans son ensemble.

Si les réformes ne sont pas une fin en soi, elles sont souvent des catalyseurs nécessaires pour calibrer une meilleure façon d'atteindre collectivement les objectifs que nous visons. Il n'est donc pas surprenant que, durant les trois décennies de discussions frustrantes au sujet de la réforme du Conseil de sécurité, il y ait eu plusieurs appels à la solidarité mondiale pour que cette noble institution soit réformée dès que possible. L'appel récent le plus notable à cet égard a été lancé par nos chefs d'État et de gouvernement dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous demandant de donner un nouveau souffle au processus de réforme du Conseil sous l'égide du processus de négociations intergouvernementales. En rappelant la convergence de cette aspiration mondiale, nous réitérons également l'appel lancé par le Président Akufo-Addo au Conseil il y a quelques semaines pour l'engager à

« porter un nouveau regard sur l'épineuse question de la réforme du système des Nations Unies, en particulier la réforme du Conseil de sécurité, et à le faire sur la base de la Position commune africaine sur la réforme de l'ONU, telle qu'exprimée dans le Consensus d'Ezulwini, s'ils souhaitent que l'autorité du Conseil, qui, ces derniers temps, semble dévaluée en raison de sa structure anachronique, soit rétablie » (S/PV.9188, p.10).

Le Ghana est convaincu que les conversations autour de la réforme du Conseil de sécurité doivent nécessairement être sous-tendues par les impératifs des arguments de l'Afrique, seul continent sans représentation permanente au Conseil. Cette injustice historique faite aux 54 États Membres de l'Afrique, continent

qui abrite une population de plus de 1,3 milliard de personnes et dont les économies combinées ont une valeur qui dépasse 3 500 milliards de dollars, doit être un thème prioritaire. Comme tous les membres permanents du Conseil, l'Afrique, alors même qu'elle était sous domination coloniale, a joué un rôle majeur pour mettre fin à la Seconde Guerre mondiale, aussi bien en termes de ressources que de vies sacrifiées.

Nous avons trouvé encourageantes les déclarations positives à cet égard de plusieurs dirigeants mondiaux lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, et nous demandons instamment que le processus de réforme apporte de véritables changements à la structure et aux pratiques du Conseil dans les cinq groupes de questions concernant la réforme qui sont à l'examen dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales en vue de donner à son approche un tour novateur. Nous nous félicitons également du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), notamment ce qui y est dit du Nouvel Agenda pour la paix, et jugeons qu'un engagement de bonne foi des États Membres sur ces propositions pourrait contribuer à donner une nouvelle orientation à la nature et à la focalisation de l'architecture de paix. Il importera qu'un Conseil de sécurité réformé aspire à fonctionner différemment. Nous devons par conséquent nous garder de mettre du vieux vin dans des outres neuves, et vice versa.

Nombre de postulats qui sous-tendaient le système multilatéral ne tiennent plus aujourd'hui. En cherchant de nouvelles directions pour un multilatéralisme réformé, nous devrions donc être conscients des postulats qui forment la base des réformes. À cet égard, il nous faut admettre que les problèmes d'aujourd'hui ne peuvent pas être réglés par quelques pays puissants à eux seuls. Le règlement de ces problèmes requiert une responsabilité partagée et une compréhension commune. Nous considérons par conséquent que l'Assemblée générale, organe le plus représentatif de l'ONU, devrait trouver une place nouvelle dans le programme de réforme. Nous estimons aussi qu'il faut coopérer plus étroitement que jamais avec les arrangements régionaux envisagés au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, concernant les collaborateurs efficaces du mécanisme de sécurité collective. Par exemple, nous ne pouvons pas arriver à une solution légitime au problème du terrorisme sur le continent africain sans la collaboration d'institutions telles que l'Union africaine et de communautés économiques régionales telles que

la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Les menaces naissantes, et notre compréhension plus claire de l'incidence d'autres crises sur la paix et la sécurité, impliquent également qu'un multilatéralisme réformé devra adopter une approche intégrée de la paix et de la sécurité, qui tienne compte du lien entre les changements climatiques, les urgences de santé publique mondiales et les effondrements financiers. En outre, un système multilatéral renouvelé devrait prendre en considération un certain nombre des institutions et processus de développement international extérieurs à l'ONU, notamment les institutions de Bretton Woods, qui ne parviennent pas à répondre correctement aux besoins pressants des peuples du monde, en particulier le monde en développement. En temps de crise financière et alimentaire mondiale, comme celle que nous connaissons actuellement, nous devons nous attendre, plus tard, à de plus grandes manifestations d'instabilité sociopolitique, à une capacité réduite de gestion des conflits, et à de nouveaux conflits.

En conclusion, le Ghana estime qu'un renouvellement global du multilatéralisme, caractérisé par l'inclusion de nouveaux concepts dans tous les piliers du travail de l'ONU, est essentiel pour que nous puissions nous rapprocher nettement d'un multilatéralisme qui fonctionne pour tous et non plus pour quelques-uns. Le temps n'est pas de notre côté, et nous devons agir maintenant.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à féliciter l'Inde d'avoir organisé le débat public de haut niveau de ce jour, qui tombe à point nommé, et à remercier le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de leurs observations qui donnent à réfléchir. Le Ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Carlos Franco França, m'a demandé de faire part de son profond regret de ne pas pouvoir prendre part au présent débat, comme il en avait l'intention, étant donné que le Brésil attache une grande importance à la question qui nous occupe aujourd'hui.

La structure de gouvernance mondiale de l'après-guerre a été établie dans un contexte international totalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui ; tout aussi éprouvant et complexe, mais très distinct. Les crises que nous avons traversées jusqu'ici et auxquelles nous pourrions encore nous heurter dans un avenir pas si lointain, qu'elles aient trait à la santé, au climat, à des questions économiques et commerciales ou à la paix et à la sécurité, montrent clairement que le

monde a évolué beaucoup plus vite que les normes et règles que nous avons adoptées au niveau multilatéral, et que les structures de gouvernance des institutions multilatérales chargées de négocier des solutions et de fixer ces règles.

En conséquence, la communauté internationale reste incapable d'opposer efficacement et en temps voulu des solutions coordonnées aux problèmes anciens et nouveaux qui se posent à nous, à tel point que nous commençons à perdre la confiance de nos peuples et que tout le tissu du multilatéralisme a l'air de se détricoter. De l'avis général, nous sommes face à des crises qui se manifestent sur des fronts multiples. Néanmoins, le consensus autour de l'idée qu'aucun de ces problèmes ne peut vraiment être surmonté par une nation à elle seule, ni même par de petits groupes, existe en parallèle de la fragmentation lente mais régulière de l'ordre multilatéral et d'un manque de crédibilité croissant des régimes internationaux d'après-guerre.

L'écart de développement entre nations devrait être au centre de la gouvernance internationale si nous voulons remédier aux causes profondes de nombre des problèmes interdépendants qui se posent au monde aujourd'hui. Les discussions au Conseil de sécurité montrent clairement que la pauvreté et les inégalités, au sein des nations et entre elles, sont intrinsèquement liées aux conflits. À cet égard, nous pourrions consacrer plus de temps à l'examen des liens entre pauvreté, inégalités et conflits, sur un pied d'égalité avec les autres problèmes émergents qui ont capté l'attention du Conseil ces dernières années.

Le conflit en Ukraine a ravivé de vieux différends et conduit le monde une fois de plus au bord de la catastrophe. L'impasse au Conseil de sécurité et l'effet de propagation du conflit dans d'autres instances multilatérales – dont certaines n'ont aucun lien avec la situation elle-même – ont eu une incidence déstabilisante sur les institutions sur lesquelles nous comptons pour faire respecter les principes que nous partageons. Plus encore, le conflit en Ukraine a aggravé des lacunes connues de longue date et dévoilé les conséquences de notre incapacité à adapter les anciennes institutions aux nouvelles réalités. Depuis la Seconde Guerre mondiale, de multiples et nouveaux problèmes et menaces se sont fait jour, et le système multilatéral a créé de nouveaux outils pour y faire face. Si les principales organisations internationales actives dans le domaine économique, telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ont pu lancer un processus de réforme pour

mettre à jour leur composition et leurs méthodes de travail, nous attendrions la même démarche de la principale organisation politique du monde. Il est choquant que des régions entières soient exclues des processus décisionnels centraux du Conseil de sécurité, une exclusion qui manifeste par l'absence totale de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes parmi ses membres permanents.

Bien que des réformes soient nécessaires sur de nombreux fronts, la paix et la sécurité constituent un domaine particulièrement préoccupant. C'est sur les questions de paix et de sécurité que les pourparlers concernant la réforme sont complètement bloqués, malgré les lacunes manifestes de la structure actuelle du Conseil. Alors que la gouvernance mondiale est devenue de plus en plus complexe et les défis de plus en plus sérieux, la réforme du Conseil de sécurité n'en est devenue que plus urgente et essentielle pour rendre cet organe plus représentatif, plus légitime et plus efficace. Malheureusement, nous avons déjà commencé à subir les conséquences de notre inaction. Le Conseil de sécurité, un instrument conçu en fonction des intérêts des puissances du XX^e siècle mais appelé à résoudre les problèmes du XXI^e siècle, n'est plus à la hauteur de sa mission. Il se révèle incapable de faire respecter le droit international et de défendre les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Par-dessus tout, il ne favorise plus le règlement pacifique des conflits, ni la diplomatie ou le dialogue. Par conséquent, nous sommes malheureusement aujourd'hui aux prises avec une crise politique, sans les outils nécessaires pour y remédier de manière légitime et efficace. Le monde en dehors de ces salles en est conscient. Nous sommes toutefois heureux de constater que la grande majorité des États Membres s'accorde sur la nécessité d'agir rapidement. L'urgence de la réforme a été clairement reconnue par nombre de nos dirigeants lors du débat général de septembre, notamment par ceux des pays en développement et des pays développés et de toutes les régions du monde, ainsi que par la plupart des membres permanents du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les principaux éléments de la réforme, je voudrais souligner deux points.

Tout d'abord, l'impasse qui est apparue au Conseil dans le contexte du conflit en Ukraine a renforcé le soutien aux initiatives visant à limiter et à réglementer le droit de veto. Le Brésil approuve l'intention générale qui sous-tend la plupart d'entre elles, comme l'initiative franco-mexicaine sur la limitation du droit de veto

en cas d'atrocités criminelles. Le veto, cependant, est une expression des profondes divisions qui paralysent le Conseil plutôt que la raison principale pour laquelle l'organe est devenu inefficace. On n'a recours au droit de veto que lorsque la diplomatie et le dialogue n'ont pas abouti à des résultats.

Cette réflexion m'amène au deuxième point. La composition du Conseil de sécurité reste la question centrale et la plus importante de la réforme. Le Conseil ne peut pas être et ne sera pas un organe légitime et efficace tant que le monde du Sud restera sur la touche et que des régions entières, comme l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique, ne seront pas représentées dans la catégorie des membres permanents. Nous devons ouvrir la voie à l'inclusion dans le Conseil de nouveaux membres, représentant toutes les régions du monde, capables d'assumer des responsabilités importantes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Pour une diplomatie efficace, le Conseil de sécurité doit être pleinement en phase avec la réalité d'aujourd'hui. En outre, il est impératif que la question du manque de représentativité de cet organe soit abordée dans la réforme en ce qui concerne les deux catégories de membres. Une réforme timide qui ne s'attaque pas au problème fondamental de l'absence de représentation – et par conséquent de légitimité – dans la catégorie des membres permanents ne sera que de la poudre aux yeux.

Outre la composition proprement dite, il est impératif de progresser dans les discussions sur les méthodes de travail du Conseil en vue d'apporter plus de transparence et de responsabilité à ses activités. Le Conseil de sécurité doit être plus ouvert vis-à-vis des États non membres, plus efficace dans son processus décisionnel et rechercher une plus grande coordination avec les autres organes de l'ONU, notamment la Commission de consolidation de la paix. Le système international se trouve à un moment critique, confronté à une crise multiforme, tandis que son organe central dans le domaine de la paix et de la sécurité semble peu outillé pour nous apporter des réponses et des solutions. Le Conseil doit être bien plus qu'un cadre d'accusations mutuelles ou une scène pour divertir un public donné. Une réforme est nécessaire pour qu'il redevienne une instance de dialogue permanent et de diplomatie, un organe où des compromis mutuellement acceptés sont trouvés et où les tensions s'apaisent.

Nous saisissons cette occasion exceptionnelle pour exprimer notre grande déception quant au fait que

la réforme du Conseil de sécurité n'est pas mentionnée dans les propositions concernant un Nouvel agenda pour la paix figurant dans le rapport *Notre Programme commun* (A/75/982) du Secrétaire général. Nous avons la ferme conviction que tout agenda pour la paix qui n'inclut pas la réforme du Conseil ne peut être considéré comme nouveau. La formulation d'un nouvel agenda pour la paix doit inclure une discussion approfondie sur la manière de relancer les débats sous une autre forme que celle de négociations intergouvernementales, qui a fait son temps. Allons enfin chercher les fruits les plus hauts. Après environ une décennie au cours de laquelle certaines délégations ont effectivement pris le processus de réforme en otage, nous devons nous démêler, inciter les États Membres à négocier de bonne foi et agir avec un sentiment d'urgence. Trop de choses sont en jeu, et nous devons donc tous nous montrer à la hauteur. Dans les circonstances actuelles, il est devenu irresponsable, au mieux, de continuer à agir de la même façon. Si nous ne parvenons pas à faire avancer la réforme en temps voulu, c'est toute l'architecture multilatérale construite à la fin de la Seconde Guerre mondiale qui sera en péril.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence indienne d'avoir organisé ce débat très important. Par ailleurs, je suis gré au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale de leur participation et des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

La semaine dernière, nous avons célébré le centenaire de l'indépendance de l'Irlande. L'un des premiers actes posés par mon pays après son accession à l'indépendance a été de demander son adhésion à la Société des Nations. Depuis lors, l'Irlande demeure fidèle à son attachement au multilatéralisme. Nous pensons que cela reste essentiel pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui. C'est un insigne honneur et un grand privilège de s'asseoir à cette table avec le mandat électif obtenu de l'Assemblée générale. Ceux d'entre nous qui ont cette chance devraient être assez francs, assez honnêtes, pour admettre qu'aujourd'hui le multilatéralisme est en difficulté. Au sein de cet organe, investi de la mission délicate de maintenir la paix et la sécurité internationales, nous sommes trop souvent incapables de remplir cette mission. Au cours des deux années écoulées, durant lesquelles nous avons siégé au Conseil, nous avons assisté à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, au veto mis à un projet de résolution portant sur le climat et la sécurité (S/2021/990), à une résistance continue au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à l'absence de progrès dans la mise en œuvre de

la solution des deux États en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, malgré des débats mensuels consacrés à cette question. Il y a donc encore beaucoup à faire.

Je souhaite faire trois observations.

Premièrement, les institutions multilatérales et les règles et normes qui les sous-tendent doivent évoluer pour s'adapter aux réalités d'aujourd'hui. La réforme n'est jamais facile, mais lorsqu'il existe une volonté politique, nous avons constaté qu'il est possible de la réaliser. En avril, nous avons eu le plaisir de faire partie du groupe d'États, dirigé par le Liechtenstein, qui a présenté un projet de résolution sur l'exercice du droit de veto à l'Assemblée générale. L'adoption de cette résolution (résolution 76/262 de l'Assemblée générale) a constitué un pas important vers un contrôle accru de l'utilisation du veto, et même du Conseil.

Le mois dernier, à Dublin, une Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires liées à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées a été adoptée par 83 États. Cette déclaration constitue un nouvel instrument important qui contribuera à protéger les civils contre les armes explosives. En outre, la semaine dernière, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2664 (2022), qui permettra aux travailleurs humanitaires de mener à bien leur mission cruciale sans craindre d'enfreindre involontairement les régimes de sanctions des Nations Unies. Les exemples sont nombreux, mais le Conseil peut en tirer un enseignement clair : dès lors que nous coopérons et agissons de bonne foi, des progrès et des réformes sont possibles et de nouvelles normes peuvent être instaurées.

Deuxièmement, la réforme du Conseil de sécurité n'a que trop tardé. Le Conseil, comme l'ont dit d'autres orateurs, n'est tout simplement pas représentatif du monde d'aujourd'hui. L'Irlande a travaillé en étroite collaboration avec nos collègues et partenaires africains au sein du Conseil de sécurité. La sous-représentation historique et injuste de l'Afrique au sein de cet organe doit absolument être corrigée. Ceux qui font le plus souvent l'objet des débats du Conseil de sécurité doivent y être représentés et avoir leur mot à dire. Mais un Conseil plus représentatif ne sera pas suffisant. Nous devons également changer la manière dont le Conseil prend ses décisions.

L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie est un affront aux principes sur lesquels l'Organisation a été bâtie. Il s'agit d'une violation du droit international

et de la Charte des Nations Unies, fondements mêmes du multilatéralisme. Mais, comme dans tant d'autres cas, le Conseil de sécurité est resté impuissant face à cet acte odieux en raison du recours à l'emploi ou à la menace du veto. Cela ne peut plus durer. Le veto est un anachronisme. Il empêche le Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat ; il permet aux agresseurs de se soustraire à l'obligation de rendre des comptes.

Les appels pressants en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité prennent de plus en plus d'ampleur. Ils ne doivent pas rester lettre morte. L'histoire ne sera pas tendre avec nous si nous laissons passer cette occasion. À minima, tous les membres du Conseil, élus et permanents, devraient consentir à s'abstenir de bloquer tout projet de résolution visant à prévenir ou à mettre fin à des atrocités criminelles.

Enfin, le rapport *Notre Programme commun* (A/75/982) du Secrétaire général offre une voie à suivre à cet égard. L'Irlande jouera un rôle actif dans sa mise en œuvre. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec nos partenaires sur le Nouvel Agenda pour la paix. Nous sommes également résolus à appuyer les efforts qui seront déployés pour s'engager à nouveau sur la voie du développement durable, notamment en cofacilitant les négociations sur les textes issus du Sommet sur les objectifs de développement durable, qui aura lieu en septembre.

Toutefois, les réformes ne suffiront pas à elles seules à assurer le bon fonctionnement du multilatéralisme. C'est à nous, les États Membres, que cette responsabilité incombe. Le mandat de l'Irlande au Conseil de sécurité arrivera à son terme à la fin du mois. Au cours des deux dernières années, nous avons vu la manière dont le manque de confiance a empêché le Conseil de s'acquitter efficacement de son mandat. Si les membres du Conseil, et notamment les membres permanents, entretiennent une profonde méfiance les uns envers les autres, cet organe ne peut espérer relever les immenses défis auxquels il fait face. Les États Membres auront toujours des points de vue différents sur de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, mais tous ses membres, aussi bien les membres permanents que les membres élus, doivent trouver le moyen de travailler sur la base d'un véritable partenariat et en toute bonne foi pour permettre au Conseil d'agir avec toute l'ambition et la détermination que l'on attend – et que le monde exige – de lui aujourd'hui.

Trop souvent, des intérêts personnels égoïstes l'ont emporté au Conseil. Nous avons vu des membres entraver des décisions cruciales pour se protéger, eux ou leurs alliés. Les membres du Conseil de sécurité, permanents ou élus, se sont retrouvés au sein de cette instance par des voies différentes. Mais une fois ici, nous sommes investis de la responsabilité commune et collective de défendre la paix et la sécurité internationales. Nous devons nous montrer à la hauteur de cette responsabilité, et non nous y dérober.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale d'avoir ouvert le présent débat et de l'esprit d'initiative dont ils font preuve sur cette question.

Le Royaume-Uni est un partisan de longue date du multilatéralisme, et nous y restons profondément attachés aujourd'hui. Nous prenons très au sérieux notre rôle dans le renforcement du système multilatéral et l'appui en faveur d'un ordre international fondé sur des règles. Cette mission est plus importante que jamais, comme nous l'avons entendu aujourd'hui au cours du débat. Nous sommes confrontés à des défis extraordinaires, complexes et interdépendants. Parmi eux figurent la menace mondiale que représentent les changements climatiques et les violations des droits humains, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles.

Avec l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, nous avons également vu un membre permanent du Conseil de sécurité violer la Charte des Nations Unies et bafouer les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale. Face à ces défis, l'Organisation des Nations Unies tout entière et le Conseil de sécurité doivent continuer à agir avec la plus grande fermeté. Mais le monde d'aujourd'hui est très différent de celui qui a donné naissance à l'Organisation en 1945, et il est donc légitime de réfléchir ensemble à la manière dont l'ONU et le système multilatéral doivent évoluer.

Le Conseil de sécurité doit, comme cela a été dit, devenir plus représentatif du monde d'aujourd'hui, et le Royaume-Uni appelle depuis longtemps à son élargissement, aussi bien en ce qui concerne les membres permanents que les membres non permanents. Comme l'a réaffirmé publiquement le Ministre britannique des affaires étrangères cette semaine, nous sommes favorables à la création de nouveaux sièges permanents pour le Brésil, l'Allemagne, l'Inde et le Japon, ainsi qu'à une représentation africaine permanente.

Nous nous réjouissons également à la perspective de la reprise des négociations intergouvernementales de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité, et espérons voir ces négociations déboucher sur un texte dans le courant de l'année prochaine. Au-delà du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni se félicite de l'action menée par le Secrétaire général en faveur d'une réforme plus vaste à l'échelle du système des Nations Unies. Nous sommes très favorables à son programme de réforme et à sa vision d'une ONU 2.0 plus adaptée aux défis du XXI^e siècle.

Nous nous félicitons également du rapport *Notre Programme commun* (A/75/982) du Secrétaire général, dont l'objectif est d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Comme nous le savons, la pandémie et les crises énergétique et alimentaire mondiales l'ont freinée. Le Nouvel Agenda pour la paix, en particulier, établira de nouveaux objectifs destinés à guider l'ONU dans ses actions en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons d'ailleurs des précisions apportées par le Secrétaire général aujourd'hui. Grâce à une meilleure utilisation des données, à l'analyse, à l'innovation et à l'analyse prévisionnelle stratégique, nous pouvons exploiter pleinement le potentiel de l'ONU. Il importe également d'axer cette démarche sur les résultats.

Par ailleurs, nous appuyons les efforts de réforme des institutions financières internationales, et sommes admiratifs de la dynamique lancée par la Première Ministre de la Barbade, S. E. M^{me} Mia Amor Mottley. Le Royaume-Uni contribue largement à la réalisation de bon nombre des objectifs du Pacte de Bridgetown relatif à la réforme de l'architecture financière internationale, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la contribution des institutions financières, les investissements liés aux changements climatiques et l'évaluation des cadres d'adéquation des fonds propres des banques demandée par le Groupe des Vingt.

Je terminerai en citant un extrait du discours prononcé cette semaine par le Ministre britannique des affaires étrangères :

« Nous tirons tous avantage de la sagesse et de la compassion des dirigeants qui ont mis en place les lois et les institutions qui nous permettent de ne plus retomber dans le schéma ancien de domination des faibles par les forts ».

Nous continuerons à œuvrer avec nos partenaires pour que l'Organisation des Nations Unies et le système

multilatéral dans son ensemble soient les mieux placés pour relever les défis complexes du monde d'aujourd'hui. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat.

M. de Rivière (France) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat, et je salue la participation du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale.

L'ordre international multilatéral est aujourd'hui mis à mal par les partisans de la loi du plus fort. L'idée qu'un système international fondé sur des règles est le meilleur garant de notre sécurité et de notre prospérité n'est plus évidente pour tous. Les défis auxquels le système international fait face appellent pourtant des réponses collectives. C'est vrai face aux enjeux économiques et de développement, de santé ou encore de lutte contre le changement climatique. La France est profondément attachée à un multilatéralisme fondé sur le droit international, dans toutes ses dimensions, y compris les droits de l'homme et le droit humanitaire. C'est la meilleure réponse face à ces défis communs.

La réforme du multilatéralisme passe bien sûr par une revitalisation de l'Assemblée générale, une attention de tous les instants au multilinguisme, ou encore une vigilance face aux risques que la désinformation et l'attitude de certains États comportent pour le maintien de la paix. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité reste la clef de voûte de notre architecture de sécurité collective.

Je veux réaffirmer avec force que la France est favorable à une réforme du Conseil de sécurité, comme l'a redit le Président Macron à la tribune de l'Assemblée générale (voir A/77/PV.4). Nous soutenons un élargissement du Conseil de sécurité pour tenir compte de l'émergence de nouvelles puissances qui ont la volonté et la capacité d'assumer la responsabilité d'une présence permanente au Conseil de sécurité. Ainsi, la France apporte son appui à la candidature de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon comme membres permanents. Elle souhaite également une présence renforcée des pays africains, parmi les membres permanents et parmi les membres non permanents. Un Conseil élargi pourrait compter jusqu'à 25 membres, ce qui le rendrait plus représentatif du monde d'aujourd'hui, tout en préservant sa nature exécutive et opérationnelle.

La France appelle à ce que le nouveau cycle de négociations intergouvernementales aboutisse à des résultats concrets et substantiels. Cela implique que nous avançons désormais sur la base d'un texte.

Alors qu'un membre permanent du Conseil de sécurité mène une guerre d'annexion, en violation de la Charte des Nations Unies, nous sommes nombreux à plaider pour un encadrement du veto afin de renforcer la capacité du Conseil de sécurité à assumer pleinement ses responsabilités. C'est dans cet esprit que la France, avec le Mexique, a proposé, dès 2013, que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité suspendent volontairement et collectivement l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Cette démarche volontaire n'exige pas une révision de la Charte, mais juste un engagement politique des membres permanents. Nous appelons tous les États Membres à soutenir cette initiative qui a déjà reçu le soutien de 106 États Membres.

Qu'il me soit permis de conclure en citant le Président Macron qui, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, précisait :

« le multilatéralisme, c'est la règle du droit, c'est l'échange entre les peuples, c'est l'égalité de chacune et chacun d'entre nous, c'est ce qui permet de construire la paix et de relever chacun de nos défis » (A/72/PV.4, p. 8).

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Le monde traverse aujourd'hui des changements majeurs jamais connus depuis un siècle. L'économie mondiale, la sécurité internationale, la géopolitique, l'énergie, l'environnement et la gouvernance mondiale se heurtent tous à des défis de taille. Le système international, avec l'ONU en son centre, suscite des attentes plus importantes et, simultanément, subit une pression sans précédent. Comment les mécanismes multilatéraux peuvent-ils mieux faire face aux menaces et aux défis ? Dans quelle direction le multilatéralisme doit-il s'engager ? Telles sont les questions qui préoccupent tous ceux qui se soucient du bien-être et de l'avenir de l'humanité.

L'essence même du multilatéralisme est que les affaires internationales se gèrent conjointement, par tous, au travers de consultations, et que l'avenir et le destin du monde sont définis de concert par l'ensemble des pays. Il convient avant tout de reconnaître que le monde est aujourd'hui confronté à divers défis, non pas parce que les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont devenus obsolètes, mais précisément parce qu'ils n'ont pas été appliqués dans les faits ; non pas parce que le multilatéralisme s'est lui-même fourvoyé, mais précisément parce que l'essence du multilatéralisme n'a pas été véritablement mise en pratique.

Un véritable multilatéralisme signifie que le monde est une seule famille et que l'humanité partage un destin commun. Tous les pays doivent resserrer leur unité sous la bannière de l'ONU pour parvenir à un développement collectif, préserver la sécurité commune et construire un avenir partagé. Rechercher un découplage artificiel n'est ni souhaitable ni possible. Tracer des lignes de séparation idéologiques, former des camps et des petits cercles exclusifs qui prennent pour cible certains pays, cela va à l'encontre de l'esprit du multilatéralisme et ne fera que pousser le monde vers la division et l'affrontement.

Le véritable multilatéralisme est un système international, avec l'ONU en son centre, qui préserve l'ordre mondial fondé sur le droit international et défend les normes fondamentales qui régissent les relations entre pays sur la base des objectifs et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Les règles internationales doivent reposer sur le droit international et être formulées par tous, et non élaborées unilatéralement par quelques-uns pour être ensuite imposées à la communauté internationale, sans parler de l'exceptionnalisme et de la politique des deux poids, deux mesures. Le concept de ce qu'on appelle l'ordre international fondé sur des règles est ambigu et ne représente pas la volonté commune de la communauté internationale.

Le véritable multilatéralisme consiste à agir ensemble pour parvenir à une coopération gagnant-gagnant. L'Organisation des Nations Unies doit partir des défis communs et donner la priorité à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de manière à ce que tous les pays, en particulier les pays en développement, bénéficient équitablement de la coopération multilatérale. L'ONU doit être une plate-forme de dialogue et de coopération, et aucun pays ne doit définir sa politique à l'égard de l'Organisation sur la base de jeux stratégiques ou chercher unilatéralement à établir un monopole au détriment des intérêts des autres pays.

La Chine a toujours fermement défendu et pratiqué le multilatéralisme. Au cours de sa présidence du Conseil de sécurité en mai 2021, elle a proposé l'organisation d'une séance de haut niveau du Conseil sur la préservation du multilatéralisme et du système international, avec en son centre l'ONU. L'objectif était de permettre à toutes les parties de réaffirmer leur attachement au multilatéralisme et de parvenir à un consensus quant à son utilisation aux fins de régler les problèmes mondiaux urgents et de garantir un rôle plus important

pour l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité dans les affaires internationales. Il y a peu, lors de sa rencontre avec le Secrétaire général Guterres, le Président Xi Jinping a souligné que la Chine continuerait à défendre le véritable multilatéralisme et à appuyer fermement l'action de l'ONU.

Le Conseil de sécurité est au cœur du système de sécurité collective des Nations Unies et constitue une plate-forme importante pour traduire les idées du multilatéralisme en actions. À l'heure actuelle, l'ensemble des Membres de l'ONU attendent du Conseil qu'il s'acquitte mieux du mandat qui lui est confié par la Charte des Nations Unies. À cet égard, la Chine souhaite faire quelques observations.

Premièrement, en termes de renforcement de l'unité et d'amélioration de la coopération au sein du Conseil de sécurité, les membres du Conseil, quelles que soient leurs divergences, doivent faire preuve de respect mutuel, privilégier le dialogue et les consultations, prendre en considération les préoccupations de chacun dans toute la mesure du possible et éviter d'attiser les divisions et les affrontements. Quelle que soit la complexité des défis à relever, nous avons la responsabilité primordiale de rester unis et d'œuvrer ensemble pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, nous devons toujours avoir pour objectif un règlement politique des différends, car pousser le Conseil à invoquer le Chapitre VII de la Charte ou à recourir à des sanctions ou à d'autres mesures coercitives n'est souvent pas aussi efficace qu'il le faudrait. Il faut davantage s'efforcer de recourir à la négociation, aux bons offices et à la médiation, et le rôle des organisations régionales dans la prévention et le règlement des conflits doit être pleinement exploité. Les sanctions en vigueur doivent également être examinées, mises à jour ou levées en temps utile, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

Troisièmement, s'il veut se concentrer sur l'élimination des causes profondes des problèmes, le Conseil ne peut se satisfaire de gérer les crises au quotidien. Il doit également adopter des mesures globales basées sur les causes des situations de crise pour aider les pays concernés à améliorer la gouvernance, à parvenir à un développement socioéconomique durable et à éliminer fondamentalement tout facteur qui favorise l'apparition des conflits en mettant l'accent sur l'emploi et l'amélioration des moyens de subsistance, ce qui permettra de promouvoir la paix grâce au développement.

Quatrièmement, nous devons continuer à améliorer les méthodes de travail du Conseil. Le besoin le plus pressant à cet égard est de modifier radicalement le système des rédacteurs et de remédier à la situation injuste et déraisonnable qui veut que, depuis trop longtemps, quelques membres permanents du Conseil ou des blocs politiques sont rédacteurs sur la majorité des points de l'ordre du jour. Grâce à la création des fonctions de corédaction, assumées conjointement et faisant l'objet d'une rotation régulière entre les membres permanents et non permanents, la voix des pays de petite taille et de taille moyenne, entre autres, pourrait être renforcée dans les travaux du Conseil.

Les problèmes au sein du Conseil illustrent les failles systématiques de notre gouvernance mondiale. Il sera impératif de faire progresser la mise en œuvre globale des réformes de la gouvernance mondiale en matière de politique, de sécurité, d'économie, de finances et de commerce ; de renforcer la représentation et la voix des pays en développement dans les affaires mondiales ; et de promouvoir l'élaboration d'une architecture de gouvernance mondiale plus juste et plus équitable. La Chine appuie les réformes raisonnables et nécessaires du Conseil, en donnant la priorité à l'augmentation du nombre de membres appartenant à la catégorie des pays en développement et indépendants, y compris les pays de petite taille et de taille moyenne, en vue de rectifier le déséquilibre qui caractérise sa composition. La revendication particulière de l'Afrique, pour que soit réparée l'injustice historique qui lui a été faite, doit être pleinement respectée et des dispositions spéciales doivent être prises pour répondre à l'ensemble de ses préoccupations et renforcer concrètement sa représentation et sa voix.

L'Assemblée générale a prescrit la mise en place d'un mécanisme de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, qui est la seule voie légitime permettant à tous les États Membres de participer sur un pied d'égalité aux consultations et de tenir des discussions approfondies sur la réforme du Conseil. Le Conseil ne doit pas empiéter sur le mandat de l'Assemblée ni influencer sur le déroulement des négociations intergouvernementales. Les États Membres doivent continuer à mener des discussions approfondies sur les diverses pistes et propositions de réforme dans le cadre des négociations intergouvernementales afin de trouver une solution d'ensemble qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de toutes les parties. Nous devons nous efforcer de parvenir au consensus politique le plus large possible afin de garantir que cette réforme soit synonyme de progrès plutôt que de régression ; qu'elle

défende les intérêts de l'ensemble des Membres, plutôt que ceux d'un petit nombre de pays ; et qu'elle renforce le rôle du Conseil de sécurité au lieu de l'affaiblir.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jaishankar d'avoir convoqué cet important débat. Je félicite l'Inde de la compétence avec laquelle elle s'acquitte de la dernière présidence du Conseil de sécurité pour cette année et de l'excellence soutenue des efforts diplomatiques déployés par sa délégation au cours des deux dernières années, durant lesquelles nos deux pays ont été membres non permanents du Conseil. Je remercie également le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de leurs contributions à ce débat.

Comme l'indique clairement la note de cadrage pour la présente séance (S/2022/880, annexe), la nécessité de réformer l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, a été reconnue à plusieurs reprises par nos dirigeants. Dans une déclaration après l'autre, ils se sont prononcés en faveur de changements qui permettraient au multilatéralisme d'être en mesure de relever les défis les plus urgents. Malheureusement, ces changements se font toujours attendre. Les raisons de notre léthargie, voire de notre résistance au changement, sont nombreuses et variées, mais la principale est la défense de l'équilibre actuel des pouvoirs à l'échelle mondiale, tel qu'il se reflète dans notre dispositif institutionnel. Cet équilibre, ou plutôt ce déséquilibre, entre les États et les peuples est souvent la cause même ou un moteur important des problèmes que nous devons précisément régler. Des changements climatiques aux inégalités du système financier et commercial mondial, en passant par l'abus du pouvoir militaire en violation du droit international, nous sommes témoins de l'impunité de ceux qui ont plus de pouvoir par rapport à ceux qui en manquent.

Nous serons également tous d'accord pour dire qu'il existe un grave déséquilibre en termes de répartition des responsabilités et des conséquences. Dans le premier cas, ceux qui ont le plus de responsabilités et à qui l'on accorde un pouvoir à la mesure de ces responsabilités au sein du système multilatéral manquent à leur devoir, individuellement et collectivement. Dans le deuxième cas, comme pour les effets des changements climatiques, ceux qui ne sont pas à l'origine du problème sont souvent ceux qui en souffrent le plus. Ces déséquilibres ont été incorporés à l'ONU et aux institutions de Bretton Woods à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et ceux qui étaient les plus haut placés se sont vu confier la responsabilité du collectif. Près de huit décennies après la création de l'ONU, ils tentent parfois

de concilier leurs intérêts mondiaux et leurs responsabilités. Mais à mesure que les problèmes se multiplient, alimentés en grande partie par leur quête de profit, ils ne parviennent pas à y remédier et leurs appels à la collaboration sonnent faux.

En raison de ces déséquilibres, la confiance que le monde accorde à nos institutions multilatérales est faible et chute rapidement. Manifestation visible de cette tendance regrettable, les missions de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité sont confrontées à de vives manifestations populaires dans de nombreux pays où elles sont considérées comme inefficaces. On ne peut s'empêcher de comparer cette situation à l'enthousiasme mondial que suscite la Coupe du monde de football, qui bat son plein au moment où nous tenons ce débat. Il ne fait aucun doute que cette passion est due au fait que les règles sont considérées comme équitables. Toutes les équipes doivent se soumettre à la volonté de l'arbitre, qui est neutre. Malgré l'angoisse que suscitent en nous les décisions de l'arbitre contre l'équipe que nous soutenons, nous respectons en fin de compte le résultat du match. L'ONU doit devenir un arbitre dont le statut est égal à celui des hommes et des femmes qui jouent ce rôle au Qatar. La question est maintenant de savoir ce qu'il faut faire. À cette fin, je vais soumettre quatre propositions à l'examen des États Membres.

Tout d'abord, nous avons besoin d'un arbitre plus fort, comme en témoigne l'estime que nous portons au Secrétaire général et au Secrétariat. Nous demandons instamment à tous ceux qui font fréquemment l'éloge d'un ordre basé sur des règles de faire de même à l'égard d'un arbitre plus fort. À ce propos, je voudrais rappeler la déclaration prononcée au nom du Kenya le 26 octobre de cette année, lors d'un débat sur l'intégrité de la Charte des Nations Unies (voir S/PV.9167). Comme nous l'avons fait à l'époque, nous demandons instamment que l'on respecte l'Article 100, qui protège le Secrétaire général et le personnel de l'ONU contre toute influence ou instruction extérieure, afin qu'ils puissent dire la vérité aux détenteurs du pouvoir en défendant la lettre et l'esprit de la Charte. Le Secrétaire général doit être entièrement fidèle à la Charte et appliquer pleinement l'Article 99 sans se soucier de l'approbation ou de la désapprobation d'un État ou d'une partie quelconque.

Sans vouloir exagérer le parallèle avec la Coupe du monde, notre deuxième recommandation est que nous devons renforcer la position de notre arbitre en modifiant le mode de sélection des hauts responsables des fonds, organismes et institutions spécialisées des

Nations Unies. Il n'est plus possible de réserver exclusivement la direction de grandes institutions à une poignée d'États Membres. De telles pratiques, qui insultent notre sens du fair-play, sapent la confiance dans ces institutions, car c'est à elles qu'on attribue souvent, à juste titre ou non, nombre de leurs défauts.

Troisièmement, nous devons renforcer les liens entre le Conseil de sécurité, les autres organes de l'ONU et les accords régionaux. Des mécanismes régionaux solides jouent un rôle de plus en plus important au Conseil de sécurité pour prévenir l'escalade des conflits et pour y mettre fin. Nous apprécions l'Architecture africaine de paix et de sécurité et les bons offices qu'elle déploie à plusieurs niveaux – du rôle des pairs, aux présidents de l'Union africaine et de la Commission, en passant par le Groupe des sages et les communautés économiques régionales. En tant que Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le Kenya a apporté son concours à la tenue de réunions fructueuses entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ces réunions ont formulé d'importantes recommandations qui doivent maintenant être mises en œuvre. Le rôle joué par le Kenya au cours des deux dernières années, en tant que lien informel entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, a renforcé notre conviction quant à l'immense potentiel de bénéfices que l'on peut tirer de leur coopération. Le changement doit commencer par l'ouverture du Conseil aux recommandations de la Commission et à son rôle complémentaire.

Quatrièmement, nous devons mettre l'accent sur la réforme procédurale et de fond du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons du soutien exprimé aujourd'hui en faveur de l'élargissement de la composition du Conseil, et nous espérons pouvoir progresser dans la réalisation des changements nécessaires, qui doivent prendre en compte l'exclusion historique de l'Afrique et le niveau d'attention que le Conseil accorde à ses conflits. Un siège supplémentaire pour l'Afrique parmi les membres permanents ne suffira pas. Nous nous alignons pleinement sur le Consensus d'Ezulwini et sur la Déclaration de Syrte de 2005 de l'Union africaine, et nous voulons que les membres comprennent que l'Afrique et les autres membres qui sont solidaires avec elle insisteront pour que cette position soit respectée pour faire avancer la réforme. L'Afrique ne se contentera plus d'une position de second plan dans les affaires mondiales. Nous n'accepterons plus de chiffres biaisés. Nous n'accepterons pas de déséquilibre, alors qu'il en va de notre sécurité. Après avoir écouté les nombreuses bonnes idées qui ont

été avancées aujourd'hui, nous sommes particulièrement d'accord avec l'observation faite par le représentant du Brésil, à savoir que le Nouvel Agenda pour la paix doit inclure la réforme du Conseil de sécurité, si nous voulons réellement ouvrir un nouveau chapitre pour le multilatéralisme.

Pour des raisons de temps, je terminerai en insistant sur la nécessité de modifier la pratique actuelle s'agissant de la fonction de rédacteur au Conseil de sécurité. Les rédacteurs actuels accomplissent souvent un travail louable. Cependant, il est presque inévitable de supposer qu'ils continuent d'utiliser cette fonction pour servir des intérêts nationaux, même lorsque ce n'est pas le cas, surtout en raison de notre capacité de plus en plus grande à introduire la mésinformation et la désinformation dans le discours populaire. Pour régler ce problème, la réforme à mener immédiatement consisterait à veiller à ce que tous les rédacteurs soient conscients de cette réalité. Les rédacteurs actuels doivent être soumis à un examen par les membres du Conseil, et il faut procéder à des changements. En outre, nous demandons instamment que l'un des trois membres africains du Conseil de sécurité, ou tous les trois, assument la fonction de rédacteur pendant leur mandat, pour tous les nouveaux dossiers portant sur l'Afrique. Cela permettra aux membres liés à l'Architecture africaine de paix et de sécurité de rédiger des mandats et des déclarations qui correspondent mieux aux solutions requises et de jouir d'une plus grande confiance parmi les membres africains et nos citoyens, dont la sécurité est directement en jeu. Cela signifie également que les États africains candidats à un siège au Conseil doivent posséder les compétences et les ressources nécessaires pour être un rédacteur efficace.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement du Kenya à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, en ce qu'elle s'applique à tous les Membres, en toutes circonstances.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite que l'Inde ait proposé d'organiser le débat d'aujourd'hui pendant sa présidence, afin de chercher ensemble de nouvelles et meilleures façons d'adapter le système multilatéral aux exigences actuelles et aux défis à venir. Nous remercions le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de leurs exposés.

C'est à nous, les États Membres de l'ONU, qu'il appartient de préserver et de protéger ce qui a fonctionné et de réformer tout ce qui n'a pas encore permis

de réaliser les aspirations légitimes énoncées dans la Charte des Nations Unies et le vaste corpus juridique et institutionnel qui sous-tend la gouvernance mondiale. Une approche superficielle pourrait suggérer que nous sommes face à un problème de structure institutionnelle et que la réforme du Conseil de sécurité serait la réponse, et peut-être même la solution, aux défis monstrueux auxquels est confronté le système des Nations Unies. Une analyse plus rigoureuse nous oblige, en revanche, à poser un diagnostic plus sévère et plus précis.

Tout d'abord, nous devons reconnaître que la crise multiforme qui nous frappe est avant tout le résultat de la perte de confiance dans la capacité du multilatéralisme à servir de méthode pour répondre aux innombrables situations qui nous touchent tous et qui suscitent des attentes de solutions rapides et efficaces. Cette perte de confiance mondiale se traduit par le recours de plus en plus fréquent à des décisions unilatérales qui, dans bon nombre de cas, ont pour but de canaliser la frustration et le désespoir des personnes vers de prétendues solutions qui, en raison de leur simplicité, peuvent être attrayantes, mais finissent par s'avérer peu efficaces. Confortés par un soutien social induit, certains États ont enfreint de manière flagrante leurs engagements politiques et juridiques et ont retiré leur soutien aux institutions multilatérales qui les incarnent. Dans de telles circonstances, il est impossible d'évoquer la réforme de la gouvernance multilatérale sans souligner l'urgente nécessité de s'attaquer aux conséquences socio-économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui ont touché de manière disproportionnée les économies et les marchés internationaux. Les inégalités croissantes entre les pays rendent encore plus urgentes la réforme du système financier international et l'adoption d'un modèle plus inclusif, plus équitable et plus juste si nous voulons vraiment ne laisser personne de côté.

Une nouvelle crise de la dette est imminente. Au moins 54 pays sont dans une situation de grande vulnérabilité face au service de leur dette et à l'élargissement des droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international. De même, les initiatives de moratoire sur le service de la dette et de suspension de celui-ci lancées tant par le Groupe des Vingt que par l'Organisation de coopération et de développement économiques n'ont pas vraiment réussi à soutenir les pays les plus touchés. En conséquence, moins de ressources sont allouées au développement économique et social, et l'on constate une régression des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. Ce tableau

est davantage assombri par les discours de haine et les sanctions unilatérales, dont les effets néfastes touchent souvent les plus vulnérables. D'autre part, nous ne devons pas oublier que nous avons pu trouver des pistes de solution à certaines des situations que nous avons héritées de l'époque coloniale, telles que les conflits régionaux, les guerres de religion et les rivalités ethniques, grâce à un contexte sans précédent de coopération institutionnelle, à savoir le système multilatéral.

Il faut par ailleurs reconnaître que l'opinion publique en général ne fait aucune distinction entre les différentes entités du système multilatéral ou ce qui empêche réellement le Conseil de sécurité de mieux s'acquitter de sa responsabilité. L'ONU et l'ensemble de la structure institutionnelle sont perçus par beaucoup comme un système sclérosé et voué à perdre sa pertinence. Cette perception, légitime ou non, est préoccupante. Sur cette toile de fond, il serait naïf de croire que le simple fait d'ajouter des États Membres au Conseil, et par conséquent davantage de membres permanents, permettrait comme par magie de dégager le consensus dont le Conseil a besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat.

Comme nous l'avons déclaré à l'occasion d'un débat public tenu sous notre présidence du Conseil en novembre 2021 (voir S/PV.8906), bien que le Conseil de sécurité soit l'organe chargé de traiter les menaces à la paix et à la sécurité internationales, l'ensemble du système des Nations Unies a une incidence directe et indirecte sur le maintien de la paix. Le lien entre le développement durable et l'état de droit est incontestable. Il est clair que le succès du Conseil de sécurité dans l'exercice de ses responsabilités conformément à son mandat dépend donc largement non seulement du non-recours abusif au veto par ses membres, mais aussi du succès de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Cour internationale de Justice dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs, en collaboration avec le Secrétaire général. Il est dès lors nécessaire de créer des conditions socioéconomiques propices à une paix véritablement durable.

S'il devait rester le même qu'aujourd'hui, mais avec plus de membres et peut-être plus de droits de veto, le Conseil de sécurité ne serait pas en mesure d'agir véritablement au nom de tous les États Membres de l'ONU, comme le prévoit le paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Une réforme axée sur l'augmentation du nombre de membres permanents serait contraire au principe de l'égalité juridique des États.

Ce qu'il faut, c'est une réforme qui permette à plus de pays, et non à moins de pays, de participer aux travaux du Conseil. Pouvons-nous passer sous silence le fait que près de 70 États n'ont jamais été membres du Conseil de sécurité ?

Le Mexique appuie et appuiera les propositions qui envisagent d'augmenter le nombre de sièges réservés aux membres élus, dans le cadre d'élections périodiques, assorties de limitations de mandat, et selon de nouvelles modalités. Par exemple, les mandats pourraient durer plus longtemps et des réélections immédiates pourraient être envisagées. Comme dans toute démocratie, les pays qui siègent au Conseil de sécurité doivent se soumettre à des élections périodiques à l'Assemblée générale afin de garantir une véritable application du principe de responsabilité. La tenue d'élections périodiques est un véritable test de l'application du principe de responsabilité. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée reste le seul organe à même de débattre de cette réforme et de l'analyser.

Le Mexique est convaincu que nous pouvons aller de l'avant à condition de tenir compte des intérêts collectifs, et pas seulement des intérêts de quelques pays. La meilleure façon d'y parvenir est de mener des négociations en toute bonne foi afin de rédiger un texte qui traduise de manière équilibrée les accords conclus et prenne en compte tous les aspects de la réforme, comme il est souligné dans les résolutions de l'Assemblée générale. C'est cette approche, et nulle autre, qui a permis à l'ONU d'établir des traités historiques et des accords qui ont changé le monde.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui. Je sais également gré au Secrétaire général Guterres et au Président de l'Assemblée générale Kőrösi de leurs observations réfléchies.

Le multilatéralisme est synonyme de collaboration, d'inclusion et de solidarité, qui, avec la diplomatie, sont centrales et essentielles aux efforts collectifs que nous déployons en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. À l'heure où les principes fondamentaux de l'ordre international fondé sur des règles et les instruments essentiels de la coopération internationale sont remis en question, nous estimons qu'un multilatéralisme fort et efficace, reposant sur les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et la justice, est indispensable pour garantir la paix, la stabilité et la prospérité. Au fil des décennies, grâce à nos efforts et à notre détermination, nous

nous sommes mis d'accord pour construire un système de sécurité mondial fondé sur des principes clefs, tels que l'intégrité territoriale et la souveraineté des États, le règlement pacifique des différends, la protection des droits humains, le développement durable et la solidarité. Notre attachement sincère au multilatéralisme et nos efforts conjoints ont permis de préserver ce système remarquable. Aujourd'hui, notre plus grand défi réside dans notre capacité de pérenniser, de réformer et d'adapter ce système aux changements de notre époque et de préserver son efficacité. Comme nous le savons très bien, cela ne va pas de soi et requiert un dévouement constant et des efforts soutenus.

Hélas, comme nous l'avons constaté à maintes reprises, le multilatéralisme n'est pas toujours synonyme de succès. Nous le voyons lorsque la montée du nationalisme et de l'autoritarisme nuit à l'efficacité du processus de prise de décisions. Nous le voyons aussi lorsque des comportements égocentriques et des intérêts étroits empêchent le Conseil de sécurité d'agir et de s'acquitter de ses responsabilités. En conséquence, de nombreux conflits ne sont toujours pas réglés, comme en Syrie, au Yémen et au Myanmar, pour ne citer que quelques exemples, et des milliers de civils et des communautés entières en pâtissent. Cela ne fait que souligner les limites et les graves conséquences observées lorsque les États n'agissent que dans leur propre intérêt.

L'agression en Ukraine, en particulier, a foulé aux pieds tous nos principes et toutes nos règles. Elle a fait fi de la Charte, violé le droit international et rompu la promesse d'un règlement pacifique des différends. Elle a remis en cause les fondements du multilatéralisme et fait voler en éclats le désir des pays d'œuvrer de concert dans un esprit de paix et de partage des bénéfices. C'est pourquoi il a été si important que, face à un Conseil de sécurité paralysé par un conflit d'intérêts flagrant, l'Assemblée générale ait réagi de manière décisive en confirmant la solide base morale d'un monde qui n'est pas prêt à tolérer l'agression ou à accepter l'annexion de territoires par la force. Cette réponse et l'initiative relative au veto ont confirmé la nécessité de renforcer la coopération entre les organes principaux de l'Organisation et permis de revitaliser et d'autonomiser l'Assemblée générale, principal organe délibérant de l'ONU. Cela a clairement démontré qu'il était impératif d'améliorer le fonctionnement du Conseil et sa capacité de prendre des mesures, de rester crédible et d'agir au nom de l'ensemble des États Membres de l'ONU.

L'Albanie est favorable à une réforme globale du Conseil de sécurité afin de le rendre plus efficace, plus transparent, plus démocratique, plus représentatif et plus responsable. Comme nous le savons toutes et tous, l'une des grandes questions ayant une incidence sur les travaux et l'efficacité du Conseil demeure le recours, ou plutôt le recours abusif, au droit de veto. À cet égard, l'Albanie appuie les efforts déployés pour limiter l'usage du droit de veto, tels que l'initiative franco-mexicaine concernant les atrocités criminelles, ainsi que les propositions contenues dans le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence relatif à l'action du Conseil de sécurité contre les actes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

En raison de leur nature et de leur portée mondiale, les défis graves et multiples de notre époque ne peuvent être relevés individuellement par les pays. Les défis et les risques traditionnels pesant sur la paix et la sécurité, amplifiés par les nouvelles menaces que représentent les changements climatiques, les pandémies, les cyberattaques, les nouveaux types d'armes, les acteurs non étatiques et les groupes terroristes ou mercenaires, ne touchent pas un seul pays. Ils transcendent les frontières. Afin de prévenir l'utilisation et la prolifération des armes nucléaires, ainsi que pour faire face de manière adéquate aux menaces liées à la cyber-guerre, à la biotechnologie et à l'intelligence artificielle, nous devons donc unir nos forces pour agir ensemble et trouver des solutions communes. Nous devons repenser l'avenir des opérations des Nations Unies de sorte qu'elles soient en mesure de relever les défis, anciens comme nouveaux. À cet égard, nous appuyons l'appel du Secrétaire général en faveur d'un nouvel agenda pour la paix, tout en rappelant que les organisations régionales peuvent elles aussi jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des crises.

Pour l'Albanie, il est fondamental de préserver les valeurs du multilatéralisme et de la coopération internationale, sur lesquels reposent la Charte des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous ne pouvons pas tolérer l'érosion des valeurs consacrées par la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous ne pouvons pas défaire ce que nous avons méticuleusement construit tous ensemble dans notre intérêt commun pour créer un monde plus stable, plus juste et plus pacifique, pour aujourd'hui et pour demain. Nous ne devons pas laisser le système des Nations Unies perdre son pouvoir et sa capacité de sauver des vies et d'aider les personnes dans le besoin, et devenir inefficace, rongé par une sclérose

institutionnelle ou des querelles idéologiques. Nous ne devons pas laisser le multilatéralisme devenir une montgolfière à la dérive.

L'ONU que nous voulons et dont nous avons besoin est une ONU plus réactive, plus efficace et plus responsable, capable d'obtenir de meilleurs résultats et de s'adapter aux défis mondiaux, une Organisation qui s'efforce d'assurer le plein exercice des droits humains partout dans le monde, en particulier par toutes les femmes et les filles, autonomes et dans toute leur diversité. C'est selon nous la seule façon de relever nos défis actuels et futurs et d'investir dans un meilleur avenir pour tous.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence indienne d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de leurs exposés. Ils ont tous deux brillamment expliqué la nature changeante de notre système multilatéral, qui nous a bien servis pendant plus de 75 ans.

Nombre des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne peuvent être réglés que par la coopération multilatérale. Pourtant, le multilatéralisme et les institutions multilatérales sont sous pression. En tant que petit État, la Norvège le ressent avec acuité. En cette période de troubles, nous avons besoin que la communauté internationale fonctionne bien et soit bien réglementée, et que les États, petits et grands, coopèrent pour trouver des solutions communes. La défense et le renforcement de l'état de droit international et de la coopération multilatérale sont une priorité essentielle pour la Norvège, et nous avons eu le privilège d'y contribuer depuis notre siège au Conseil de sécurité au cours des deux dernières années. Alors que certains ne voient dans le Conseil que des défis, la Norvège voit un organe qui joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et qui dispose de capacités importantes, bien que souvent sous-utilisées, de diplomatie préventive et qui lui permettent d'agir rapidement. C'est dans cette perspective que la Norvège continuera d'appuyer les débats en cours à l'Assemblée générale sur la réforme globale du Conseil de sécurité. Pourtant, pour rendre le Conseil plus efficace, plus transparent et plus responsable, il existe des mesures que nous pouvons et que nous devons prendre dès maintenant et qui ne nécessitent pas d'apporter d'amendements à la Charte des Nations Unies. Je voudrais vous présenter trois impératifs, du point de vue de la Norvège.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit entendre des voix plus nombreuses et plus diversifiées. Nous devons créer un multilatéralisme plus inclusif, avec un Conseil plus représentatif. Nous avons déjà constaté le rôle essentiel que jouent les trois membres africains du Conseil de sécurité, et nous les félicitons d'exprimer des positions africaines fortes au sein du Conseil. Dans le cadre d'une réforme globale, la Norvège appuie résolument l'augmentation du nombre de sièges permanents et non permanents pour l'Afrique, mais nous devons également œuvrer dès maintenant pour garantir une appropriation plus large des décisions et des documents du Conseil. Nous appuyons donc la demande des trois membres africains du Conseil de sécurité d'être rédacteurs ou corédacteurs pour les dossiers africains. Nous encourageons les trois membres africains du Conseil de sécurité et les 10 membres élus à demander aux membres permanents concernés de leur confier un rôle plus actif dans les dossiers qui les concernent, et nous encourageons les membres permanents à répondre à cette demande dans un esprit constructif.

Deuxièmement, le Conseil doit être plus au fait des répercussions directes de ses décisions sur la vie des populations sur le terrain. Le Conseil doit associer à ses efforts des représentants de la société civile plus diversifiés, notamment des défenseuses des droits humains. Cela doit se faire de manière systématiquement inclusive, sûre et constructive. Les engagements partagés concernant les femmes et la paix et la sécurité ont ouvert la voie à ce travail. Le Conseil doit également s'appuyer plus régulièrement sur les compétences spécialisées des institutions de défense des droits humains et sur les capacités qui existent au sein du système des Nations Unies pour détecter les situations susceptibles de donner lieu à de graves crises de sécurité. De même, le Conseil gagnerait à demander au Secrétariat d'organiser davantage de séances d'information sur l'appréciation des situations et à organiser un plus grand nombre de missions de visite du Conseil. À cet égard, les missions de visite conjointes, notamment avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, recèlent à nos yeux un grand potentiel.

Troisièmement, le Conseil doit être davantage connecté au reste du système multilatéral. Le Conseil ne peut pas régler seul tous les problèmes. Nous nous félicitons du rôle essentiel que l'Assemblée générale a joué cette année par le biais de l'Union pour le maintien de la paix, en adoptant et en mettant en œuvre avec succès l'initiative sur l'exercice du droit de veto, et en poursuivant les travaux sur le Code de conduite du Groupe

Responsabilité, cohérence et transparence. Il faut faire preuve d'un sens des responsabilités accru et d'une plus grande transparence concernant le recours au droit de veto. Le Conseil doit mieux aligner ses travaux sur ceux d'autres entités de l'ONU, comme la Commission de consolidation de la paix, et sur ceux d'organisations régionales importantes, comme l'Union africaine. Il doit également appuyer plus fermement la mission de bons offices du Secrétaire général. Le principe même du multilatéralisme consiste à dépasser ses propres intérêts. Profitons tous de cette occasion pour renouveler notre engagement aujourd'hui.

M. Biang (Gabon) : Je tiens à féliciter l'Inde pour l'initiative de cet important débat qui nous donne une excellente opportunité de mettre en effervescence nos idées afin de dégager une masse critique à même de nous permettre de façonner notre avenir commun au sein du système multilatéral. Je remercie le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale d'avoir assigné de manière édifiante le cap de notre débat.

L'ONU est une idée géniale, c'est une expérience remarquable. Je n'ose pas imaginer le monde sans les Nations Unies. Cela ressemblerait certainement à un vaste terrain de chasse dans lequel les nations sont soit chasseurs, soit chassées. D'aucuns se demandent d'ailleurs si, à certains égards, on ne se rapproche pas de ce sombre tableau. Quoiqu'il en soit, grâce au système des Nations Unies actuel, nous disposons d'un ordre international fondé sur des règles. Nous avons une grande architecture de paix et de sécurité collective. Nous avons un ambitieux Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et d'autres feuilles de route. Oui, nous avons des outils qui sont loin d'être indigents. La question est de savoir comment rendre ces outils plus pertinents, plus efficaces et plus adaptés. Comment réformer notre organisation pour qu'elle soit plus clinique pour assurer la sécurité et la dignité des peuples du monde.

Nous devons toujours nous rappeler que les Nations Unies ont été créées avec l'objectif clair de préserver les générations futures du fléau de la guerre, comme cela est indiqué à l'entame de la Charte des Nations Unies. Telle fut la brillante idée des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, auxquels se sont associés une cinquantaine d'autres États qui ont adopté, à San Francisco, la Charte qui constitue aujourd'hui le ciment de notre vivre-ensemble. Près de 77 années plus tard, le monde a complètement changé. Le contexte international a complètement changé. Le paysage

géopolitique a complètement changé. La nature des guerres a littéralement été métamorphosée. La technologie a complètement transformé notre vie quotidienne. Mais la structure de nos institutions reste essentiellement inchangée, en particulier en ce qui concerne notre sécurité collective.

Les valeurs démocratiques réclamées et promues par la plupart des États du monde à l'échelle nationale tardent d'être transposées à l'échelle globale dans la composition et le fonctionnement des principaux centres et épicycles de l'ordre international actuel. C'est comme si la démocratie était bonne pour les États, au niveau national, et impropre aux organisations internationales à vocation universelle.

Pour relever les défis de l'avenir, notre architecture de sécurité devrait refléter les réalités actuelles et futures. Nous devons effectuer une mise à jour de nos institutions internationales, de nos mentalités, de nos perceptions d'une paix durable, d'une prospérité partagée et du vivre-ensemble. Nous devons réinventer les solutions aux menaces contemporaines, notamment les changements climatiques et l'insécurité du cyberspace. Nous devons faire face à la crise de solidarité internationale, qui alimente des crises sous-jacentes, notamment sur les plans économique, humanitaire, sanitaire, climatique ou alimentaire. Nous ne pouvons pas relever ces défis d'aujourd'hui, ces défis du siècle présent, avec les outils d'un autre siècle.

Un continent comme l'Afrique, le deuxième continent le plus peuplé, dont on estime qu'il représentera au moins un quart de la population mondiale d'ici 2050, et qui représente aujourd'hui environ 70 % de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, n'a pas de siège permanent à l'endroit même où les questions importantes qui l'engagent sont décidées. Dans le même ordre d'idées, d'autres nations ont des prétentions légitimes à siéger en permanence à la table principale et décisive du Conseil de sécurité. Au-delà de ce constat affligeant, nous sommes convaincus de l'urgence d'agir pour donner effet à trois perspectives fondamentales, qui nous paraissent à même de rendre le système multilatéral plus crédible et plus inclusif.

Premièrement, nous devons réformer le Conseil de sécurité sans plus tarder. Il doit être représentatif de la réalité d'aujourd'hui et des défis actuels et futurs. En tant qu'Africain, j'espère que cette réforme donnera la priorité à la Position commune africaine et à sa légitime revendication, telle qu'elle se reflète dans le Consensus d'Esulwini et la Déclaration de Syrte.

L'Afrique n'attendra pas indéfiniment les convulsions d'un processus intergouvernemental de réforme qui, aux yeux de nos peuples, apparaît comme une insurmontable pierre de Sisyphe. Comme l'a récemment martelé le Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, à la tribune l'Assemblée générale (voir A/77/PV.6), l'Afrique n'attendra plus. Et au moment du bilan, on se souviendra de chaque soutien, mais aussi de chaque indifférence ou de chaque manœuvre visant à maintenir l'Afrique comme un simple enjeu des puissances.

Deuxièmement, nous devons redéfinir nos règles et nos mécanismes pour faire face de manière adéquate à l'évolution de l'insécurité et du terrorisme. En ce qui concerne les règles, nous devons garantir l'inclusivité et la solidarité et ne laisser aucune place à la politique du deux poids, deux mesures, y compris la politique à géographie variable. En outre, nous devons nous attaquer délibérément aux causes profondes des conflits et des crises. En ce qui concerne nos mécanismes d'action, notre réponse doit être robuste en cas de besoin et proportionnée aux défis sur le terrain.

Troisièmement, nous devons construire un nouveau contrat social, un nouveau pacte mondial entre les générations, entre les gouvernants et les gouvernés, entre l'échelle mondiale et l'échelle régionale, en mettant un accent particulier sur les jeunes, les femmes, la société civile et le secteur privé. Dans ce nouveau contrat social pour l'avenir, les passerelles doivent, en tous lieux, remplacer les murs. L'éducation doit partout repousser le carcan de l'ignorance et de l'intolérance. Le multilatéralisme doit prévaloir sur les postures unilatéralistes. Et la logique du dialogue doit sans cesse prévaloir sur la logique d'antagonisme et de zone d'influence.

Il est illusoire de penser que l'humanité survivra avec des bulles de sécurité et de prospérité entourées d'un océan d'insécurité et de misère. L'inévitable alternative à la paix et à la prospérité pour tous sera fatalement la mise en danger de tous et la déchéance collective. Nous devons, en priorité de nos priorités, dresser un bouclier d'actions et d'initiatives pour se prémunir contre et s'interdire, au sein et entre les nations du monde, toute prédation de ressources, toute prédation de dignité et d'humanité, afin de restituer aux peuples du monde leurs aspirations à la sécurité, à la prospérité et à une plus grande liberté.

Pour terminer, je voudrais souligner notre exigence de réponse aux générations présentes et futures. Nous leur devons une réponse qui soit à la dimension de

leurs peurs, à la dimension de leurs besoins et de leurs légitimes aspirations à vivre en paix avec des perspectives enrichies. Cette réponse ne peut pas attendre.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier l'Inde du choix du thème du présent débat.

Le monde traverse une période difficile. Les crises se multiplient, et la sécurité internationale se détériore. La crédibilité des institutions internationales en tant qu'organes de consolidation des intérêts et du droit international, consacré par la Charte des Nations Unies, et dans le modèle articulé autour de l'ONU lui-même est érodée par la politique d'un groupe d'États occidentaux visant à préserver leur monopole et leur position privilégiée. Cela ne date pas de février dernier.

Il est clair que l'avenir de l'ordre mondial se décide aujourd'hui. Ce sera soit un ordre mondial avec une seule puissance hégémonique qui fixe des règles qui ne favorisent qu'elle, soit un monde démocratique, juste, multipolaire et centré sur l'ONU, exempt de chantage, de domination, de néocolonialisme et d'intimidation des indésirables. De toute évidence, la dernière option n'est pas au goût des principaux bénéficiaires de ce système dépassé. Tout en essayant de faire revivre le modèle unipolaire sous le slogan de « l'ordre fondé sur des règles », l'Occident créé des lignes de division partout et essaie d'étendre sa sphère d'influence à de plus en plus de régions du monde.

La crise ukrainienne, que l'Occident, dans son ensemble, tente par tous les moyens de réduire à notre opération militaire spéciale qui a débuté le 24 février dernier, n'est qu'un élément de cette crise multidimensionnelle vers laquelle le monde se dirige depuis longtemps. Il s'agit d'une crise systémique, dont les conditions préalables se sont formées progressivement sur une période de deux ou trois décennies. En conférant à l'OTAN un droit absolu à l'expansion, au détriment du principe de sécurité indivisible, les États occidentaux ont amené le continent européen au bord d'une confrontation qui pourrait embraser le monde entier. Qui plus est, l'OTAN a aujourd'hui des ambitions mondiales. L'Occident n'était pas disposé à entamer un dialogue constructif avant le début de la crise, et il ne l'est toujours pas aujourd'hui.

L'Occident n'hésite pas à utiliser tous les moyens et toutes les méthodes pour atteindre ses objectifs. Aujourd'hui, il mise sur l'épuisement et la défaite stratégique de la Russie. Quiconque pense que ce n'est le

cas que depuis février dernier à tort. J'invite tout un chacun à lire le rapport de la RAND Corporation, intitulé *Extending Russia : Competing from Advantageous Ground*. Bien qu'il ait été publié en 2019, ce rapport rend compte de manière exhaustive des outils que l'Occident utilise contre la Russie aujourd'hui. Mais il ne s'agit pas seulement de la Russie. Les pressions et les sanctions unilatérales, qui sont devenues la marque de fabrique, et en fait, le seul outil de la politique occidentale ces dernières années, sont utilisées pour exercer des contraintes sur les indésirables et les dissidents.

Aujourd'hui, nous voyons des crises qui touchent non seulement la sécurité mondiale, mais aussi le système des relations économiques, commerciales et financières internationales. Il suffit de voir ce qui se passe à l'Organisation mondiale du commerce. Seule la personne la plus paresseuse dirait qu'il n'y a pas besoin de réformer les institutions financières internationales à l'heure actuelle.

Nous affirmons depuis longtemps que l'imposition du concept controversé d'« ordre fondé sur des règles », dont il a beaucoup été question à la présente séance, fait partie intégrante de la stratégie de politique étrangère de l'Occident, dans son ensemble. Concrètement, ce concept est promu comme un instrument « cadre » pour contrer les grandes tendances du développement mondial, la démocratisation des relations internationales et la formation d'un ordre mondial multipolaire. En tentant de rétablir leur position dominante et leur contrôle exclusif des processus mondiaux, les États-Unis d'Amérique et leurs satellites misent sur la création d'une large coalition dirigée contre les principaux et nouveaux centres de pouvoir dont ils ne font pas partie.

Sur le plan conceptuel, l'ordre fondé sur des règles donne une image déformée du monde, réduisant les processus internationaux complexes à une formule primitive de confrontation entre démocraties et régimes autoritaires. L'Occident essaie d'impliquer autant d'États que possible dans sa « croisade contre l'autocratie ». Cet ordre fondé sur des règles, qui n'a rien à voir avec le droit international, permet de créer des partenariats *ad hoc* exclusifs contrôlés par l'Occident, diverses alliances de multilatéralistes, des sommets pro-démocratiques et autres, qui visent, entre autres, à examiner des questions clefs de l'ordre du jour mondial dans des formats n'incluant pas les pays qui n'ont pas leurs faveurs. Dans ces formats clos, des règles notoires dans divers domaines

de la vie internationale sont promues, et on les fait passer ensuite pour des règles universelles.

On observe également toutes ces tendances négatives à l'ONU, sous une forme concentrée. On a beaucoup parlé, surtout aujourd'hui, de la réforme du Conseil de sécurité et de la prétendue inefficacité du Conseil. Ces idées, nous les entendons depuis la naissance de l'ONU, et ce débat est aussi vieux que l'Organisation. Bien sûr, de manière générale, le Conseil et l'ONU doivent effectivement être adaptés aux réalités modernes. Sans cela, on pourrait difficilement imaginer une véritable représentativité, multipolarité et égalité dans les relations entre les États Membres.

La démocratisation du Conseil de sécurité nous semble possible exclusivement, et je souligne exclusivement, grâce à une représentation accrue des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Plus que jamais, l'ONU a besoin de la protection d'États Membres responsables. Il faut la débarrasser de tout élément de confrontation, rétablir sa pleine représentation en tant que cadre de discussions franches pour rechercher des solutions mutuellement acceptables et respectueuses, et réaffirmer clairement l'engagement en faveur de l'ensemble des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

C'est avec cet objectif à l'esprit qu'en juillet 2021, le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies a été créé, avec la Russie comme membre fondateur, qui compte déjà une vingtaine de pays. Le Groupe a pour but de veiller au strict respect des normes universelles du droit international, par opposition à un unilatéralisme préjudiciable. Nous appelons tous ceux qui souscrivent à cette position à rejoindre le Groupe des Amis.

Il n'y pas d'autre option que l'édification d'un monde véritablement multipolaire. Toutefois, la réalisation de ce monde paraît difficilement possible compte tenu des divisions entre les nations et les États, de la crise de confiance et du risque accru de confrontation dans les relations internationales. L'humanité doit apprendre de ses erreurs. Il est inacceptable que « les pires élèves de l'histoire », selon l'expression de Gandhi, tentent éhontément d'imposer aux autres des solutions qui ne servent que leurs intérêts.

Nous devons tous être conscients de notre responsabilité partagée de créer les conditions nécessaires au développement sûr et harmonieux des générations futures. Nous devons bien comprendre que l'émergence

d'un multilatéralisme véritablement inclusif, la mise en place d'un ordre mondial polycentrique et la réforme de l'ONU sont des processus interdépendants. Il faut simplement en finir avec les phobies, les stéréotypes et tous les jeux géopolitiques pour écouter et respecter les intérêts et les limites des uns et des autres, pas seulement quand les conflits ont déjà éclaté, mais dès que les sonnettes d'alarme retentissent. La Russie a toujours été et reste prête à le faire, et nous attendons la même chose des autres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

M. Zardari (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de l'Inde à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Nous sommes à l'ONU en notre qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine afin de continuer à porter un programme exhaustif pour le monde en développement, fondé sur le multilatéralisme. Je suis fier de dire qu'avec le Pakistan comme Président du Groupe des 77 et de la Chine et l'Égypte comme Présidente de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), nous avons assisté à une victoire pour le multilatéralisme, pour le monde en développement et pour la justice climatique avec l'ajout des « pertes et préjudices » à l'ordre du jour de la COP27 et l'engagement à établir un fonds pour les pertes et les préjudices.

Le multilatéralisme présente bien des avantages, et ils sont plutôt évidents. Le débat public de ce jour me donne l'occasion de commenter la note de cadrage (S/2022/880, annexe) qui a été distribuée par la présidence indienne du Conseil de sécurité et de répondre aux questions y relatives.

Dans notre monde complexe, aux prises avec des menaces et des difficultés multiples, les processus multilatéraux inclusifs dans le cadre de l'ONU offrent

les perspectives les plus prometteuses de promouvoir la paix et la sécurité, le développement économique et social, et des réponses efficaces aux divers défis mondiaux intriqués auxquels nous nous heurtons. Il est donc de la plus haute importance de renforcer et d'utiliser au mieux tous les organes principaux de l'ONU : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil des droits de l'homme, la Cour internationale de Justice et le Secrétaire général et le Secrétariat de l'ONU. Nous devons également insuffler égalité et démocratie dans les structures de gouvernance financière et économique mondiale, en particulier les institutions de Bretton Woods.

L'Assemblée générale, instance mondiale la plus universelle, doit jouer un rôle central dans le renforcement du multilatéralisme et l'amélioration de l'équité et de la justice dans les relations internationales. Le monde doit également se détourner des ambitions nationales étroites et s'attaquer avant tout, de manière collective et multilatérale, aux menaces existentielles qui pèsent sur la race humaine, que ce soit sous la forme de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des catastrophes et changements climatiques, de la menace nucléaire, du terrorisme et de l'extrémisme ou encore de la tendance croissante à un populisme étroit d'esprit, à l'autoritarisme et à l'intolérance religieuse. Nous devons faire face à la montée des idéologies de la haine, de la xénophobie, de l'islamophobie, de l'extrémisme populiste et de l'intolérance raciale et religieuse, qui soumettent les minorités vulnérables de certains pays à des discriminations, des violences, voire des menaces de génocide.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les solutions multilatérales définies sous l'égide du Conseil de sécurité constituent l'approche la plus efficace pour promouvoir la paix et régler les conflits. Les parties à un différend ne peuvent plaider en faveur de réformes et de processus multilatéraux un jour et insister sur des démarches bilatérales le lendemain, ni, en définitive, imposer des solutions unilatérales. Le Pakistan est fermement convaincu que les principaux problèmes de sécurité, y compris ceux de notre région, Madame la Présidente, peuvent être réglés de manière efficace et pacifique grâce à la mobilisation active du Conseil de sécurité et du Secrétaire général. Le multilatéralisme doit reposer sur une adhésion universelle et cohérente aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies : l'autodétermination des peuples ; le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force ; la non-acquisition de territoires par

la force ; le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ; et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le respect rigoureux des principes énoncés dans la Charte est devenu d'autant plus essentiel dans le contexte des conflits récents et en cours. Le Conseil doit s'employer à régler les conflits et les différends, et non se contenter de les gérer. Il doit s'attaquer aux causes profondes des conflits, telles que les situations d'occupation étrangère et celles où l'on empêche le peuple d'exercer son droit à l'autodétermination. Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu de l'Article 25 de la Charte, les États Membres doivent appliquer les décisions du Conseil. Le Conseil de sécurité doit agir non seulement après le déclenchement d'un conflit, mais aussi en amont, afin de prévenir et d'éviter les conflits avant qu'ils ne se produisent. Le Conseil doit pouvoir se réunir, sans décision de procédure, sur tout point déjà inscrit à son ordre du jour, dès lors qu'un de ses membres ou un État concerné en fait la demande. Le Secrétaire général doit exercer avec plus d'insistance l'autorité que lui confère l'Article 99 de la Charte pour appeler l'attention du Conseil sur les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, et aucune partie à un conflit ou à un différend ne doit pouvoir refuser les bons offices du Secrétaire général lorsqu'ils lui sont offerts, ou rejeter le recours aux modalités de règlement pacifique des différends prescrites par l'Article 8 de la Charte.

Le Conseil de sécurité doit incontestablement être le reflet des réalités mondiales contemporaines. Les évolutions les plus marquantes de ces réalités comprennent l'émergence d'une Organisation des Nations Unies composée désormais de 193 États, pour la plupart de petite et moyenne taille, d'où la nécessité d'assurer leur représentation équitable par l'élargissement du Conseil de sécurité. L'ajout de nouveaux membres permanents limiterait numériquement les chances de la grande majorité des États Membres de se voir représentés au Conseil. Nous devons adhérer au principe de l'égalité souveraine de tous les États, et non de la supériorité de certains. Nous serons forcément tous d'accord pour dire qu'une plus grande démocratisation de l'ONU, y compris du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est ce qui donnerait à cette institution les moyens et l'autorité morale nécessaires pour agir. L'ajout de nouveaux membres à ce club élitiste et l'extension du droit de veto tyrannique ne serviraient pas les objectifs de l'ONU. Il serait dans l'intérêt de l'Organisation de la démocratiser davantage et, comme je l'ai dit, de faire prévaloir le principe de l'égalité souveraine de tous, et

non la supériorité de certains. Par le passé, le Conseil de sécurité s'est trouvé dans l'incapacité d'agir en raison des divergences entre ses membres permanents. L'ajout de nouveaux membres permanents ne ferait que multiplier les risques de paralysie au sein du Conseil. Le problème ne peut pas être la solution. Et il est certain que les États qui ont pour habitude de ne pas appliquer les résolutions du Conseil ne peuvent être considérés comme des candidats dignes d'être admis au Conseil, sous quelque forme que ce soit.

La proposition du Groupe du consensus de créer 11 sièges supplémentaires de membres élus non permanents au Conseil constitue l'option la plus réaliste pour une réforme équitable et rapide. Le modèle proposé par le Groupe garantirait une représentation équitable de tous les États Membres et de toutes les régions, notamment l'Afrique. La tenue d'élections périodiques renforcerait la responsabilisation des membres du Conseil. Cette solution permettrait d'accroître, sur les plans numérique et politique, l'influence et le rôle des membres élus par rapport aux cinq membres permanents actuels, et de préserver le principe de l'égalité souveraine de tous les États.

Tous les efforts que nous déployons pour promouvoir l'ordre, la paix et la stabilité dans le monde seront vains si nous ne parvenons pas à concrétiser le deuxième objectif de la Charte : le développement socioéconomique universel. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des conflits qui font rage et des conséquences plus fréquentes et plus virulentes des changements climatiques, près de 100 pays en développement se trouvent dans une situation de détresse économique extrême. Le Pakistan a convoqué une conférence ministérielle avec le Groupe des 77 et la Chine, prévue pour demain et après-demain, en vue d'adopter un plan portant sur une action d'urgence et une réforme systématique des architectures financières, commerciales et technologiques internationales afin d'atténuer les souffrances de 1 milliard de personnes dans les pays du Sud et de réaliser les objectifs de développement durable et les objectifs environnementaux.

Enfin, dans votre note de cadrage (S/2022/880, annexe), Madame la Présidente, vous demandez aux États Membres de formuler des conseils et des suggestions sur les moyens de faire avancer le programme de refonte du multilatéralisme. Il est un point à l'ordre du jour du Conseil de sécurité qui n'a pas été abordé et qui, selon nous, est une question multilatérale. Si nous voulons que le multilatéralisme et les institutions

multilatérales, y compris le Conseil de sécurité, soient couronnés de succès, alors il ne fait aucun doute que vous pouvez contribuer à ce processus en promouvant l'application des résolutions du Conseil de sécurité en ce qui concerne la question du Cachemire. Vous, Madame la Présidente, avez la possibilité de prouver que le multilatéralisme peut donner des résultats et que, sous votre présidence louable, le Conseil de sécurité peut réussir à apporter la paix dans notre région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

M. Mirzoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir de participer au présent débat du Conseil de sécurité, et je remercie mon collègue, le Ministre indien des affaires étrangères, de son invitation. La présidence indienne a choisi un thème très opportun et important pour ce débat public.

Les relations internationales, telles que nous les connaissons, semblent être en pleine transition. La crise de sécurité mondiale que nous traversons tous et toutes porte lourdement atteinte au fonctionnement du système du multilatéralisme. Bien évidemment, un point de vue contraire est que c'est le dysfonctionnement du système multilatéral qui a abouti à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. C'est le problème de la poule et de l'œuf. Je pense dès lors qu'il est plus judicieux de concentrer nos efforts sur la manière dont le multilatéralisme doit être réformé, en nous appuyant sur les enseignements que nous devons tirer. Si je devais essayer de définir le multilatéralisme de façon très simpliste, je dirais qu'il s'agit de la capacité de contracter et d'honorer des engagements sur la base de compromis et d'accords mutuels. Si nous voulons trouver un terrain d'entente, nous devons respecter les principes de base universels concernant ce qui ne peut être toléré dans une approche multilatérale. Et ces principes sont reflétés avant tout dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations Unies. L'important débat public d'aujourd'hui servira, espérons-le, à nourrir la réflexion dans le combat que nous menons ensemble pour maintenir et améliorer le système multilatéral dans l'intérêt des générations futures.

L'Arménie est résolument attachée au multilatéralisme ancré dans les buts et principes consacrés par la Charte, notamment le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends. Dans un monde où les conflits continuent malheureusement de faire rage, l'interdiction de l'emploi de la force

et le respect rigoureux du principe de règlement pacifique des conflits sont indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies doit rester résiliente face aux pratiques préjudiciables qui consistent à imposer des solutions unilatérales et à privilégier la violence au détriment des règlements pacifiques. Les tentatives visant à normaliser l'emploi de la force dans les relations entre États ou à déclencher des guerres et à commettre des atrocités sont incompatibles avec les valeurs et les objectifs fondamentaux de l'ONU et doivent être condamnées sans équivoque et rejetées en toutes circonstances. Renforcer les capacités de l'ONU et du Conseil de sécurité afin de prévenir ces défis préoccupants et d'y faire face est essentiel pour atteindre l'objectif de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Arménie appuie les efforts, notamment ceux déployés par l'Inde, visant à réformer les institutions du multilatéralisme et à rendre le Conseil de sécurité plus inclusif et plus efficace dans sa réponse aux défis et menaces actuels et émergents qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

L'Arménie a pu mesurer directement les effets du déclin du multilatéralisme. La communauté internationale s'est montrée incapable d'empêcher l'Azerbaïdjan de recourir de manière injustifiée à la force contre la population du Haut-Karabakh, situation qui a fait des milliers de morts et de blessés et entraîné une nouvelle vague de déplacements. La question des droits et de la sécurité de la population du Haut-Karabakh n'est toujours pas réglée. Celle-ci doit pouvoir vivre dans la dignité et la paix dans sa propre patrie. Le déclin du multilatéralisme s'est également manifesté dans l'incapacité de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, mandaté par le Conseil de sécurité, de s'acquitter de ses fonctions. L'une des parties au conflit a essentiellement entravé les activités de la plateforme et déclaré unilatéralement que le conflit du Haut-Karabakh avait été réglé par la force, empêchant ainsi un éventuel règlement du conflit au moyen d'une médiation internationale.

Face au manque d'intérêt manifesté par la communauté internationale, les problèmes de sécurité dans notre région ne font qu'augmenter. Les territoires souverains de l'Arménie sont soumis à des attaques constantes. Le dernier incident majeur s'est produit en septembre, et nous avons demandé au Conseil d'organiser une séance d'urgence (voir S/PV.9132) pour évaluer la situation dans son intégralité, et de rester saisi de la question. Je suis au regret de dire que les conditions de sécurité n'ont pas vraiment connu d'améliorations

notables. Malgré les appels de la communauté internationale, l'Azerbaïdjan continue d'occuper des territoires souverains de l'Arménie. Nous continuons de subir la rhétorique militaire croissante de l'Azerbaïdjan, qui menace ouvertement notre souveraineté et notre intégrité territoriale.

Deux ans après la cessation des hostilités militaires dans le Haut-Karabakh, la question du retour et du rapatriement des prisonniers de guerre arméniens n'est toujours pas réglée. La partie azerbaïdjanaise poursuit ses manipulations afin de mettre artificiellement en balance les questions humanitaires et de faire du retour des prisonniers de guerre arméniens une monnaie d'échange, une pratique totalement inacceptable qui ne devrait pas être tolérée par la communauté internationale. En outre, les organismes humanitaires internationaux, y compris ceux du système des Nations Unies, ne sont toujours pas en mesure de fournir l'aide dont la population du Haut-Karabakh a tant besoin, de sorte que celle-ci est pour ainsi dire livrée à elle-même, ce qui est en contradiction directe avec l'engagement mondial pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté.

Paradoxalement, l'accès est refusé non seulement aux organisations humanitaires internationales mais aussi aux personnes qui vivent dans le Haut-Karabakh. Depuis maintenant trois jours, l'Azerbaïdjan, en violation flagrante des obligations internationales qui lui incombent, bloque la circulation dans le corridor de Latchine, unique voie de survie du Haut-Karabakh, qui est désormais pratiquement coupé de l'Arménie et du monde extérieur. À l'heure où nous parlons, la population du Haut-Karabakh est privée de son droit à la libre circulation, des mères sont séparées de leurs enfants et des malades en phase terminale ne peuvent recevoir d'aide et de fournitures médicales. Pire encore, en plein hiver glacial, l'Azerbaïdjan a coupé l'approvisionnement en gaz du Haut-Karabakh. Celui-ci se trouve confronté à la menace imminente d'une crise alimentaire, énergétique et humanitaire globale qui, si elle n'est pas traitée d'urgence, tournera à la catastrophe. Dans ces conditions, les dirigeants de l'Azerbaïdjan affirment qu'ils sont disposés à accorder des droits et des garanties de sécurité aux Arméniens et qu'aucun mécanisme international ni aucune présence internationale ne sont nécessaires. Cependant, les événements en cours illustrent la façon dont ils envisagent ces garanties. Outre le refus de l'Azerbaïdjan d'engager un dialogue avec Stepanakert sur les droits et la sécurité

des Arméniens, les actions de Bakou témoignent de la poursuite d'une politique génocidaire à l'égard des Arméniens du Haut-Karabakh.

Au début de mon intervention, j'ai insisté sur l'importance d'honorer ses engagements. En ce qui concerne tant le processus de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan que la question du Haut-Karabakh, l'Azerbaïdjan refuse d'honorer ses propres engagements, qui ont été pris dans des cadres multilatéraux. Les agissements, les discours bellicistes et l'approche maximaliste des dirigeants azerbaïdjanaïses compromettent lourdement les chances de parvenir à la paix et à la stabilité dans le Caucase du Sud.

Sur la base de notre propre expérience, nous pouvons affirmer que sans un multilatéralisme efficace, notre monde ne connaîtra ni paix ni sécurité. C'est pourquoi nous devons toutes et tous nous attacher à élaborer de meilleures méthodes de travail, qui soient plus efficaces, afin d'être en mesure de prévenir les conflits, les génocides et autres atrocités criminelles et de concentrer nos efforts sur un développement pacifique et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Japon.

M. Yamada (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à saluer votre initiative d'organiser le débat d'aujourd'hui sur ce thème opportun et tourné vers l'avenir. Je souhaite également remercier le Secrétaire général António Guterres et le Président de l'Assemblée générale Csaba Kőrösi de leurs contributions éclairantes.

La crédibilité de l'Organisation des Nations Unies est mise en péril par l'agression de la Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, contre l'un de ses voisins. Les auteurs de la Charte des Nations Unies n'auraient jamais pu envisager pareille situation. Il s'agit toutefois de la dure réalité, et le Conseil n'a pas encore été en mesure d'y mettre un terme. C'est ce sentiment d'urgence qui m'amène ici, depuis Tokyo. Nous devons rétablir la confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Nous devons renforcer l'Organisation dans son ensemble. Et la réforme du Conseil de sécurité fait partie intégrante de ce processus.

Je voudrais m'attarder sur la réforme du Conseil de sécurité. Mon message est simple. Une réforme est possible et réalisable. Premièrement, nous devons agir. Je suis certain que la plupart des États Membres considèrent que la réforme du Conseil est nécessaire et

importante, mais lorsqu'il s'agit d'entamer réellement les négociations, d'aucuns affirment qu'il est trop tôt. Étant donné que nous débattons de cette question depuis près de 30 ans, je ne peux m'empêcher de me demander quand nous serons prêts. Je crois que le moment est venu de passer à l'action. Ce dont nous avons vraiment besoin, ce n'est pas de discuter pour le plaisir de discuter, mais d'agir en vue d'une réforme. Nous pouvons immédiatement lancer les pourparlers, en mettant un texte sur la table, dans le cadre des négociations intergouvernementales, afin que les États Membres puissent aplanir leurs divergences de vues. Il ne peut y avoir de réforme sans négociations. Il ne peut y avoir de compromis entre les différentes positions ni de convergence de celles-ci sans négociations. Nous pouvons le faire, alors lançons-nous.

Deuxièmement, les États Membres ont déjà procédé à une réforme du Conseil de sécurité par le passé, et je suis convaincu que nous pouvons encore le faire. En 1963, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1991 (XVIII), qui proposait une augmentation du nombre des membres non permanents. Bien que sur les cinq membres permanents deux aient voté contre et deux se soient abstenus, tous ont fini par accepter cette proposition pour respecter la volonté de l'Assemblée générale. Ce qui compte au sein de l'Assemblée, c'est chacun des États Membres, qui, mis ensemble, incarnent la volonté collective de l'Assemblée générale.

Le monde a radicalement changé depuis la création de l'ONU. Le nombre des Membres a été quadruplé depuis 1945 et les questions dont est saisi le Conseil de sécurité sont plus complexes et plus diverses. Nous devons réparer l'injustice historique qui fait qu'il n'y a pas de siège permanent pour les pays africains, alors même que les questions concernant ce continent représentent à elles seules près de la moitié des questions propres à une région inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nous ne devons pas hésiter à mettre à jour la Charte pour qu'elle reflète la réalité d'aujourd'hui, et non celle d'il y a 77 ans. Les appels à la réforme ont pris de l'ampleur cette année. Pas moins de 70 États Membres, soit bien plus que les années précédentes, ont évoqué la réforme du Conseil de sécurité dans leurs allocutions à l'occasion du débat général en septembre. Une majorité des membres permanents y est désormais favorable. Je le sais, un nombre croissant de dirigeants africains appellent maintenant à cette réforme du Conseil de sécurité avec de plus en plus de ferveur. L'année prochaine marquera le soixantième anniversaire de la réforme précédente. Le Sommet de l'avenir aura lieu en 2024, et nous célébrerons en 2025 le quatre-vingtième

anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Ces jalons importants nous rappellent que les perspectives d'avenir sont grandes ouvertes.

Alors que l'Assemblée générale s'emploie à réformer le Conseil de sécurité, celui-ci ne saurait se contenter de rester dans l'expectative. Les membres du Conseil ont la possibilité et le devoir de renforcer sa transparence et son efficacité en améliorant ses méthodes de travail. Le Japon est favorable à toutes les initiatives visant à limiter le recours au veto, notamment celles promues par la France et le Mexique, les États-Unis et le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Le Japon a également salué l'adoption de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, initiée par le Liechtenstein, qui exige que les membres permanents soient davantage tenus de justifier de leur recours au veto. Le Japon est disposé à examiner d'autres mesures avec les États Membres.

Pour conclure, je tiens à faire part de la détermination du Japon à contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité internationales en tant que membre du Conseil de sécurité, à partir du mois prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre polonais des affaires étrangères.

M. Gerwel (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne remercie l'Inde d'avoir convoqué la présente séance cruciale, qui tombe à point nommé. Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre déclaration. Je tiens également à remercier le Secrétaire général António Guterres, ainsi que le Président de l'Assemblée générale Csaba Kőrösi, de leurs observations éclairantes.

La Pologne s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), publié l'année dernière, le Secrétaire général a déclaré que « l'humanité doit réagir de toute urgence et n'a que deux choix possibles : celui du délitement ou celui du sursaut. » J'espère que le débat d'aujourd'hui nous mènera vers une issue positive alors que nous cherchons à répondre à deux questions cruciales. Comment donner un nouveau souffle au multilatéralisme réformé ? Et comment faire en sorte que le Conseil soit représentatif des réalités du monde d'aujourd'hui pour être plus à même de préserver la paix et la sécurité internationales ? Pour répondre de manière adéquate à ces questions, nous devons revenir aux valeurs fondamentales inscrites dans la Charte des Nations Unies, qui animent notre action

depuis plus de 77 ans : la paix et la sécurité, le développement, les droits humains et l'état de droit. Ces valeurs sont interdépendantes, revêtent une importance égale et sont indissociables les unes des autres.

C'est sur elles que notre ordre international a été bâti, et tous les Membres de l'ONU se sont engagés à les défendre et à les respecter. Nous ne devons jamais les perdre de vue dans notre quête de progrès et de solutions à l'échelle mondiale. Nous devons coopérer sur la base des valeurs de liberté, de démocratie et de justice, conformément à la Charte et en nous appuyant sur un partenariat et une solidarité entre les nations. C'est le seul moyen de remédier aux fragilités mondiales, de favoriser le dialogue, de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et de faire aboutir notre ambition commune de stabilité et de prospérité pour tous.

Nous avons absolument besoin d'un système des Nations Unies efficace, surtout par les temps qui courent. La Pologne est pleinement favorable aux efforts déployés pour réformer l'ONU en faisant du Conseil de sécurité un organe plus représentatif, plus efficace et plus inclusif. Nous sommes ouverts à toute discussion visant à garantir que la structure du Conseil reflète davantage les réalités géographiques actuelles. Toutefois, avant de s'engager sur la voie de cette réforme ambitieuse, les membres du Conseil et l'ensemble de la communauté internationale doivent bien admettre que le Conseil de sécurité tel qu'on le connaît aujourd'hui a été rendu totalement inapte à s'acquitter de l'une de ses obligations fondamentales, qui est de garantir la paix dans le monde, en raison de l'usage abusif du droit de veto par l'un de ses membres permanents concernant ses propres agissements.

Alors que le monde commençait à se remettre très difficilement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Russie a lancé son attaque injustifiable, non provoquée et illégale contre l'Ukraine. Par cet acte et les nombreux autres qui ont suivi, la Russie a enfreint des principes fondamentaux universellement reconnus et juridiquement contraignants. Elle a fait le choix de recourir à la force pour tenter de modifier l'architecture multilatérale actuelle et ses règles. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine est la plus grave atteinte à la sécurité internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, du fait de ses conséquences planétaires et des menaces qu'elle fait peser sur le multilatéralisme. Ses conséquences s'étendent clairement bien au-delà des frontières de l'Ukraine et de l'Europe, pesant particulièrement sur la sécurité alimentaire et énergétique.

Plus tôt cette année, la Pologne a salué l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 76/262 concernant le droit de veto, qui confère à l'Assemblée générale un mandat lui permettant de tenir un débat à chaque recours au droit de veto au Conseil de sécurité. Le Kremlin n'ayant cessé de bafouer la Charte des Nations Unies et d'abuser de son droit de veto, nous sommes en droit d'exiger transparence et responsabilité chaque fois que ce droit de veto est exercé.

Nous sommes à un tournant de notre histoire. Alors que le monde est aux prises avec une double crise sécuritaire et environnementale qui ne cesse de s'aggraver, il devient particulièrement urgent de trouver des solutions collectives. Mais notre système multilatéral, si soigneusement façonné, est aujourd'hui en péril. La polarisation géopolitique qui perdure pourrait nous ramener à un système d'alliances bilatérales rivales et à une impasse politique. Dans une allocution prononcée devant l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, en septembre 2018, le Président Andrzej Duda a donné une définition très claire du multilatéralisme constructif auquel la Pologne est attachée. Il avait alors déclaré que le monde avait besoin du

« multilatéralisme d'États égaux et de nations libres, non pas [du] multilatéralisme de l'usurpation et de la hiérarchie... Ce que cela veut dire, c'est que les États qui ont un avantage en termes de potentiel et de pouvoir ne doivent pas priver les autres de leur droit égal à l'indépendance et à la souveraineté. Ce n'est que lorsque cette égalité est assurée que nous pouvons utiliser pleinement le potentiel des États pour le bien commun et en respectant les règles du jeu » (*A/73/PV.9, p. 24*).

Les principes de l'ONU sont simples. Nous devons tous respecter l'égalité souveraine de tous ses Membres. Nous devons tous agir de bonne foi. Nous devons tous régler nos différends par des moyens pacifiques et nous abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Tant que nous respecterons ces principes, le système des Nations Unies fonctionnera. Il pourra tenir ses engagements et, par conséquent, la paix, le développement et le respect des droits humains seront possibles pour tout le monde, et des possibilités seront offertes à tous.

Nous avons l'obligation de mieux préparer l'ONU à répondre aux attentes de la génération actuelle et des générations futures, et la Pologne continue d'appuyer

résolument toute initiative qui permettra de concrétiser cet engagement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. AlJarallah (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, la délégation de mon pays a le plaisir d'exprimer sa profonde reconnaissance à la délégation de la République de l'Inde pour les efforts qu'elle a consacrés à l'organisation de la présente séance et à la préparation de la note de cadrage sur le thème « Une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme » (S/2022/880, annexe). Je félicite également votre pays, ami du mien, Monsieur le Président, pour sa présidence des travaux du Conseil pour ce mois. J'espère que ce débat contribuera à renforcer le multilatéralisme afin que nous soyons en mesure de surmonter les problèmes complexes et multiformes auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui.

Au cours des deux dernières années, le monde a connu des crises politiques, humanitaires, sanitaires, alimentaires et énergétiques, ainsi que divers problèmes, qui ont tous compliqué et aggravé les situations concernées. Cela nous incite fortement à revoir nos priorités.

Ces problèmes sans précédent ont constitué une épreuve difficile pour le système multilatéral mondial. Ils ont prouvé au monde entier qu'il est plus urgent que jamais de disposer d'un système multilatéral fort et revitalisé. Les crises ont également prouvé l'importance du partenariat et de la solidarité planétaires ainsi que de la défense des valeurs et principes fondamentaux du multilatéralisme. Nous devons donc réévaluer le multilatéralisme pour qu'il s'adapte à ces changements.

À la dernière réunion des Ministres des affaires étrangères du Groupe des Vingt, le Secrétaire général António Guterres a déclaré que « le système international risque de s'effondrer » et que « le multilatéralisme n'est pas une option, mais plutôt une nécessité ». Cela nous incite à réfléchir aux mesures que nous devons prendre pour permettre au monde de sortir de l'état de confusion actuel et de mener une réflexion ambitieuse en vue de bâtir un avenir meilleur grâce au multilatéralisme. À cet égard, nous considérons le Sommet de l'avenir, qui doit se tenir en 2024, comme une occasion importante de parvenir à un consensus sur l'orientation que l'on souhaite donner au multilatéralisme.

Depuis la création de l'ONU il y a plus de sept décennies, nous avons connu un mélange de réussites et d'échecs dans notre action. L'Organisation est l'objet

de critiques. Les États Membres ont fait des propositions et des observations afin d'améliorer l'ONU et ses méthodes de travail. Néanmoins, nous sommes convaincus que l'ONU reste le mécanisme multilatéral le plus largement accepté, le plus crédible et le plus légitime pour mener une action internationale commune. La Charte des Nations Unies et les buts et principes qu'elle incarne constituent une base solide pour régir et développer des relations entre les États.

Dans ce contexte, nous sommes tenus de renforcer tous les moyens permettant de développer notre action commune. La réforme de l'ONU doit être une de nos priorités. Nous devons proposer des idées novatrices et originales afin de donner l'impulsion nécessaire à la réforme souhaitée.

La réforme du multilatéralisme n'est plus un luxe dont nous pouvons nous passer. Elle est urgente et constitue une responsabilité historique à l'égard de nos peuples. Les crises et les problèmes mondiaux actuels ne peuvent être réglés par un pays ou un groupe de pays à lui seul. On ne peut par ailleurs s'y attaquer en l'absence d'un système international efficace basé sur la coopération, le respect de l'état de droit et l'objectif de parvenir à la justice. La réforme du Conseil de sécurité est un des principaux piliers de la réforme d'ensemble de l'ONU.

L'État du Koweït est désireux d'apporter son appui à une réforme véritable et globale du Conseil de sécurité, l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit pouvoir devenir plus à même de régler les problèmes avec une plus grande efficacité. Il doit être plus représentatif, plus transparent, impartial et plus crédible.

Nous sommes aujourd'hui aux prises avec des défis interconnectés. Dans sa forme actuelle, le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de relever ces défis. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité plus souple et capable de faire face à ces crises. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la participation active de tous les États Membres aux négociations intergouvernementales. Tous les groupes de négociation doivent être consultés de manière transparente et constructive, car les négociations intergouvernementales sont le seul cadre dans lequel cette question est abordée. Nous soulignons qu'il importe de prendre en compte les préoccupations de tous les groupes régionaux.

Pour terminer, la délégation de l'État du Koweït espère que le présent débat sera une occasion précieuse

de renouveler l'attachement des États Membres aux cadres qui régissent notre action commune, tels que consacrés par la Charte. Nous sommes déterminés à promouvoir le rôle de l'ONU en tant que pierre angulaire de l'action multilatérale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant dire quelques mots à titre national.

Nous sommes évidemment concentrés aujourd'hui sur l'urgence de la réforme du multilatéralisme. Naturellement, chacun aura son propre point de vue, mais nous sommes au moins d'accord sur le fait qu'elle ne peut plus attendre. La crédibilité de l'ONU repose sur sa capacité à lutter efficacement contre les grands maux de notre époque, à savoir les pandémies, les changements climatiques et les conflits liés au terrorisme.

Alors que nous recherchons les meilleures solutions, nous ne devons jamais accepter que ces menaces soient considérées comme normales. On ne devrait même pas envisager de justifier ce que le monde considère comme inacceptable. Cela s'applique certainement au parrainage du terrorisme transfrontalier par des États. Le fait d'avoir hébergé Oussama ben Laden et attaqué le Parlement d'un pays voisin ne peut pas non plus être une autorisation à faire un sermon au Conseil.

Je remercie tous les membres du Conseil de leurs contributions.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Rzayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies est un pilier essentiel du multilatéralisme. Les buts et principes de l'Organisation constituent le cadre normatif fondamental des relations internationales. Depuis la création de l'ONU, beaucoup a été fait pour régler les différends internationaux, développer les normes et les obligations juridiques et redonner espoir aux personnes touchées par la guerre, la violence et l'instabilité.

Cependant, alors que le monde est de plus en plus divisé, intransigeant et intolérant, les peuples du monde entier continuent de souffrir des conflits, des déplacements forcés, du terrorisme, de l'extrémisme violent, des inégalités et de l'insécurité. Les politiques qui visent à semer la discorde pour des motifs religieux et raciaux, à construire des sociétés monoethniques et à promouvoir les notions d'incompatibilité et de suprématie ethniques

alimentent l'intolérance, déstabilisent les sociétés et mettent à mal la coexistence pacifique.

L'impunité des violations du droit international fait partie des facteurs qui prolongent et propagent les conflits et qui favorisent leur résurgence.

Renforcer la solidarité mondiale, le multilatéralisme et les efforts communs, l'ONU jouant un rôle central, sur la base de la Charte des Nations Unies et du droit international, est le moyen le plus efficace d'atteindre les objectifs de paix, de développement durable inclusif et de respect des droits humains pour tous et toutes. Il est impératif que tous les États respectent leurs obligations internationales, notamment celles qui sont relatives au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence. La communauté internationale doit s'engager à apporter son appui aux États touchés par un conflit et engagés dans des processus de consolidation de la paix, de reconstruction et de relèvement au lendemain des conflits.

Un fonctionnement efficace de l'ordre juridique international dépend de l'application des résolutions adoptées par les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies. En vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Le désintéret dont fait preuve le Conseil pour le mépris flagrant et la mauvaise interprétation de ses résolutions qui contiennent des exigences contraignantes n'est pas une attitude constructive.

Le cas de l'Azerbaïdjan l'illustre clairement. Pendant 27 ans, les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité exigeant la fin immédiate, complète et inconditionnelle de l'occupation des territoires souverains de l'Azerbaïdjan (résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993)) sont restées lettre morte. Elles ont tout simplement été bafouées, en toute impunité, alors que, pendant près de trois décennies, des centaines de milliers de personnes ont été déracinées et empêchées de retourner dans leurs maisons et de reprendre possession de leurs biens.

Les forces d'occupation de la République d'Arménie voisine ont continué de recourir à de multiples provocations armées pendant toute la période d'occupation. À la suite d'une provocation armée de grande envergure en septembre 2020, la République d'Azerbaïdjan a été obligée de lancer une opération de contre-offensive, en pleine conformité avec l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et les quatre

résolutions susmentionnées adoptées en 1993. Suite à cela, les territoires de l'Azerbaïdjan ont été libérés d'une occupation militaire étrangère illégale qui durait depuis longtemps.

La République d'Azerbaïdjan a lancé une campagne à grande échelle de relèvement, de restauration et de reconstruction des territoires touchés par le conflit. Nous tendons la main à l'Arménie en vue de normaliser nos relations après ce conflit, et nous lui demandons de respecter ses obligations internationales, de mettre fin à ses activités illégales, de renoncer à ses revendications territoriales, de retirer complètement ses forces armées et ses formations armées illégales du territoire de l'Azerbaïdjan, de réparer le préjudice causé à l'Azerbaïdjan et à son peuple, et de privilégier les négociations directes en vue de trouver des solutions

diplomatiques concernant les relations interétatiques sans plus tarder.

Nous estimons que notre région a connu assez de destructions et de souffrances. Nous pensons que nous devons profiter de cette conjoncture particulièrement propice pour enfin tourner ensemble cette page tragique de l'histoire, et construire ensemble un avenir positif commun, dans l'intérêt des générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance.

Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.